

MÉDIATION INTERNATIONALE

Actes de la 2^e Retraite organisée par
l'Organisation internationale de la Francophonie

21-22 novembre 2012

MÉDIATION INTERNATIONALE

Actes de la deuxième Retraite
organisée par l'Organisation internationale
de la Francophonie

CENTRE DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE GENÈVE
21-22 NOVEMBRE 2012

SOMMAIRE

Avant-propos	5
Résumé	7
Recommandations	11
Présentation	17
Introduction	25
PREMIÈRE TABLE RONDE. – La médiation internationale face à la complexification des crises et des conflits	29
Le contexte multilatéral de la gestion des crises	29
Le repérage des acteurs	33
La fin de la culture de l'impunité	38
DEUXIÈME TABLE RONDE. – Comment renforcer l'efficacité de la médiation : cohérence, solidarité et professionnalisation	43
« L'architecture » de la médiation	43
L'appropriation nationale des solutions	47
La gestion de la sortie de crise, de la reconstruction des États et de la transition démocratique	50
TROISIÈME TABLE RONDE. – La dimension préventive de la médiation	54
La culture de la prévention et ses limites	54
La dimension préventive et le « service après-vente » de la médiation	56
Le renforcement de l'intégration régionale	58
Conclusion	61
Annexes	63
Programme de la 2 ^e Retraite de la médiation internationale	63
Discours du délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF	66
Intervention du chef de la division Afrique subsaharienne et Francophonie du DFAE	70
Discours du directeur du GCSP à l'ouverture de la 2 ^e Retraite de la médiation internationale	74
Liste des participants	77
Éléments de bibliographie, références et documentation	79

AVANT-PROPOS

Le développement récent des crises et des conflits dans l'espace francophone a permis à la Francophonie de confirmer le caractère complexe de leurs nouvelles dynamiques et lui donne l'occasion de rappeler, dans ce contexte évolutif, l'importance de la médiation internationale dans la prévention et le règlement pacifique des différends.

Il est communément admis que chaque situation de crise et de conflit repose sur des ressorts qui lui sont propres, et développe, en conséquence, une dynamique spécifique. À l'exemple de la transformation accélérée du monde, les phénomènes de crise sont affectés par des changements d'échelle favorisant l'apparition de nouveaux paradigmes de la conflictualité. J'ai, à maintes reprises, souligné à quel point ces bouleversements requièrent pour notre Organisation des efforts périodiques de réflexion sur nos propres outils et procédures, ainsi que sur notre démarche dans l'exercice de médiation que nous menons conformément aux Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. Il s'agit non seulement de pouvoir identifier les nouveaux besoins, mais également d'œuvrer à la consolidation des pratiques.

C'est ainsi que j'ai souhaité à nouveau prendre toute la mesure de la complexification récente des conflits et des crises dans l'espace francophone, à l'aune des principaux défis et des nouveaux enjeux.

Avec la publication récente des *Lignes directrices des Nations unies pour une médiation efficace*, j'ai demandé à la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme d'organiser une seconde retraite dédiée à la médiation internationale, afin d'en tirer les enseignements et d'élaborer une nouvelle stratégie d'action pour la Francophonie.

Cette retraite, qui a fait suite à une première rencontre organisée sur le même thème en 2007 à Genève, a réuni une vingtaine d'éminentes

personnalités et praticiens de la médiation internationale, venant des États et gouvernements membres de la Francophonie et d'un certain nombre d'organisations internationales, dont les Nations unies, l'Union africaine et l'Union européenne.

Au nombre des questions qui ont été examinées figurent l'adaptation de la médiation internationale à la complexification des crises, la recherche d'une plus grande cohérence et efficacité dans la gestion des crises ainsi que la dimension préventive de la médiation internationale.

Cet ouvrage, qui rend compte des riches échanges de cette rencontre, contribuera pleinement, j'en suis sûr, au renforcement de la cohérence ainsi qu'à l'efficacité de la médiation internationale au service de la prévention, de la gestion et de la résolution des crises. Ce, grâce aux enseignements et aux pratiques utiles, mais aussi aux nombreuses recommandations formulées par les praticiens mobilisés, en particulier sur les volets des droits de l'Homme et de l'appropriation de la culture de la paix, pour lesquels la Francophonie orientera davantage son action.

Alors que s'élabore le cadre de référence pour l'action future de l'ensemble de la communauté internationale, la Francophonie prendra ces prochains mois toute sa part, afin de consolider sa stratégie et son action, en liaison avec ses partenaires, en matière de médiation internationale et de facilitation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abdou Diouf', with a stylized flourish at the end.

ABDOU DIOUF,
Secrétaire général de la Francophonie.

RÉSUMÉ

Désireuse de contribuer au renforcement de la cohésion des pratiques de médiation internationale, et de consolider le dispositif francophone de prévention et de règlement des conflits, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a organisé à Genève les 21 et 22 novembre 2012, avec le concours du Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), une retraite sur la médiation internationale.

Cette rencontre s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre des engagements consignés dans les textes de référence de la Francophonie, notamment la Déclaration de Bamako et celle de Saint-Boniface, et rappelés lors des Sommets successifs des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Une vingtaine de personnalités et d'experts de la médiation internationale, issus de l'espace francophone et représentants d'organisations internationales, ont participé à cette Retraite organisée à la suite de la première rencontre qui s'est tenue à Genève, en 2007 (cf. la liste des participants en annexe).

Cette retraite a été l'occasion d'un échange direct entre les médiateurs internationaux du théâtre des conflits actuels autour des principaux défis et des enjeux de la médiation internationale. Elle a favorisé le développement d'une approche globale et d'une compréhension commune, ainsi que le recueil d'enseignements et de pratiques utiles (cf. le programme en annexe).

Les participants ont formulé des recommandations et proposé des solutions attendues pour le renforcement de la cohérence et de l'efficacité de la médiation internationale en matière de prévention et de règlement pacifique des crises.

Les participants ont souligné la nécessité que la médiation internationale s'adapte à la spécificité et aux particularismes des crises (première table ronde). Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée au diagnostic, au repérage des acteurs et au renforcement de la volonté politique des parties. La lutte contre l'impunité et le développement de la « justice transitionnelle » constituent une priorité de la médiation internationale. Concernant la lutte contre l'impunité, une réflexion doit être engagée par la Francophonie et la communauté internationale, afin de renforcer la complémentarité entre justice nationale et internationale.

Les participants ont encouragé la Francophonie à jouer un rôle actif pour le renforcement de la cohérence et l'efficacité de la médiation, en liaison avec ses États membres et les institutions internationales partenaires (deuxième table ronde).

À cet effet, la Francophonie doit, en lien avec les instances internationales et par le biais d'un médiateur chef de file, contribuer à la systématisation de l'architecture de médiation, en organisant et structurant le processus de médiation ainsi que le rôle des différents acteurs. Elle doit également œuvrer à la définition et à la formalisation de l'engagement par la communauté internationale pour le renforcement de la cohérence et de la coordination des acteurs de la médiation en clarifiant et en organisant les rôles des multiples acteurs souvent concurrents. Cet engagement consigné solennellement mettrait ainsi fin à la confusion terminologique et statutaire des différents médiateurs, acteurs et autres représentants dans le domaine de la médiation-facilitation.

La médiation, pour être efficiente, doit favoriser l'appropriation des solutions à l'échelle nationale par les parties et les acteurs qui doivent être impliqués et responsabilisés. Dans ce cadre, la Francophonie doit œuvrer au développement de mécanismes participatifs et inclusifs de la « justice transitionnelle », de traitement et de réparation du passé, en intégrant les spécificités culturelles et les mécanismes de justice traditionnelle propres aux sociétés locales, dès qu'ils sont pertinents.

Dans la mise en œuvre du processus de médiation, la priorité doit être donnée à la recherche d'une paix durable. Dans l'œuvre de paix, le soutien des experts ainsi que des structures d'appui sont essentiels auprès du médiateur pour apporter des solutions appropriées aux nom-

breuses problématiques techniques du conflit. Le développement des programmes internationaux d'accompagnement vers la sortie de crise, la reconstruction, la transition démocratique et le retour à une vie politique apaisée doivent être assurés et dotés des moyens correspondants.

Concernant la dimension préventive de la médiation internationale (troisième table ronde), les participants recommandent de développer une culture de prévention en renforçant les moyens de son opérationnalité. La priorité doit être donnée à la prévention structurelle et la prévention opérationnelle, qui sont complémentaires.

La Francophonie doit œuvrer à la mise en place d'une réaction régionale unifiée par la communauté internationale, afin d'améliorer la rapidité de l'intervention en matière de prévention des conflits. Dans ce cadre, le recours à un groupe international de contact (GIC) pourrait être envisagé et systématisé en matière de diplomatie préventive. La dimension préventive et le « service après-vente » de la médiation doivent être également renforcés afin d'apporter des garanties tangibles dans la mise en œuvre et le suivi des accords pour la consolidation de la paix. La Francophonie doit engager avec la communauté internationale une réflexion sur le renforcement de la diplomatie préventive et de la dimension préventive de la médiation, en particulier sur la mise en œuvre et le suivi des accords, dans la perspective de la consolidation de la paix au plan régional.

Les participants ont encouragé la Francophonie à renforcer le potentiel francophone en matière de prévention, de règlement pacifique des conflits et de consolidation de la paix, en valorisant son expérience et ses atouts sur le continent africain. Le renforcement du maillage des réseaux francophones et le développement de son expertise technique dédiée à la médiation internationale constituent une priorité. Afin d'approfondir sa connaissance des situations de crise et son intervention en matière de prévention, il est recommandé à la Francophonie de développer des laboratoires d'idées francophones (*think tanks*), en consolidant les pratiques. Le renforcement des moyens techniques, humains et financiers de l'OIF dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle en matière de médiation internationale constitue la priorité, afin de renforcer son action dans l'espace francophone.

Enfin, l'accent doit être porté sur le renforcement de la dissémination de la culture de la paix, à travers notamment le développement des politiques éducatives, reposant sur la formation des jeunes à la prévention, au règlement pacifique des conflits et aux droits de l'Homme. La formation des décideurs politiques et institutionnels à la paix et aux droits de l'Homme reste une priorité, qui pourrait faire l'objet, dans certaines situations, d'une conditionnalité en matière d'aide publique au développement.

RECOMMANDATIONS

La Francophonie doit mettre en place une stratégie pluriannuelle pour le renforcement de son action en matière de médiation internationale. Dans ce cadre, elle doit œuvrer au renforcement de la cohérence, de la complémentarité et de la solidarité de la médiation internationale dans les domaines de la prévention, du règlement pacifique des conflits et de la consolidation de la paix, en complémentarité de l'action de ses partenaires régionaux et internationaux.

Elle doit approfondir le potentiel francophone et le maillage des réseaux en développant les laboratoires d'idées et les réservoirs d'expertise, afin de concourir activement à la professionnalisation des acteurs de la médiation internationale.

Enfin, face aux nouveaux défis à relever, la Francophonie doit développer ses capacités, ses moyens techniques et financiers pour renforcer son action en matière d'accompagnement multiforme de la médiation-facilitation et contribuer à la consolidation des pratiques.

SUR LA MÉDIATION INTERNATIONALE FACE À LA COMPLEXIFICATION DES CRISES

Mieux cerner et intégrer la spécificité des crises, notamment les dynamiques endogènes ainsi que les dimensions multifactorielles et régionales. Les participants recommandent de prendre en compte les spécificités propres à chaque crise, qui requièrent une adaptation du processus de médiation internationale.

Proposer des solutions pour résoudre les dysfonctionnements récurrents du multilatéralisme en clarifiant les rôles et les responsabilités des différents acteurs. Les participants recommandent d'apporter des solutions à l'application empirique du principe de subsidiarité qui entraîne une compétition entre les médiateurs et les différents acteurs, préjudiciable à la cohérence et à l'efficacité de la médiation internationale.

Donner du temps au diagnostic et à la médiation. Les participants recommandent de donner du temps au médiateur pour l'établissement d'un diagnostic fidèle qui conditionne le succès de la médiation. Le processus de médiation requiert également du temps et ne peut être réalisé ni dans l'urgence ni dans la précipitation. Le médiateur doit s'appuyer sur une expertise technique internationale et locale appropriée pour surmonter les difficultés spécifiques qui sont au cœur de la médiation, ces questions pouvant être de nature technique, économique, politique et sociale.

Identifier tous les acteurs et créer les conditions nécessaires de leur adhésion au processus de médiation. Les participants recommandent au médiateur de procéder à un repérage attentif des nombreux acteurs concernés par le conflit et de développer un climat de confiance, afin de renforcer leur adhésion réelle au processus de médiation ainsi que leur volonté politique de rechercher des solutions appropriées.

Renforcer la culture de la lutte contre l'impunité et la complémentarité entre la justice nationale et la justice internationale. Les participants recommandent à la Francophonie d'engager avec la communauté internationale une réflexion sur une meilleure articulation entre les procédures de justice nationale et internationale au cours des processus de médiation engagés, afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre l'impunité.

Développer les mécanismes de « justice transitionnelle » dans le processus de médiation. Les participants recommandent de développer les mécanismes de paix, de vérité, de justice, de réparation et de réconciliation propres à la « justice transitionnelle », lesquels doivent être intégrés dès le départ dans le processus de médiation internationale.

SUR LA RECHERCHE DE COHÉRENCE ET D'EFFICACITÉ

Développer le montage, le format, la configuration et l'architecture de la médiation. Les participants recommandent le développement d'une architecture de la médiation qui prévoit la finalité du processus, la stratégie, les différentes étapes, la méthodologie, les règles de fonctionnement et le calendrier envisagé, ainsi que le rôle du GIC et celui des acteurs internationaux, régionaux, sous-régionaux, étatiques et non étatiques. L'architecture doit également préciser l'état des besoins et des ressources économiques, techniques et financières ainsi que la structure juridique la plus appropriée à mettre en place.

Renforcer l'unité de la médiation internationale par la coordination et la précision du rôle de chaque acteur. Les participants recommandent de consigner l'engagement de la communauté internationale sur l'unité de la médiation, afin de renforcer la coordination et la cohérence des interventions. Les mandats et les statuts doivent être clarifiés et précisés dans cette perspective.

Mettre en place un mécanisme pour articuler l'action du médiateur chef de file et celle du GIC. Afin de tenir compte des enseignements utiles sur les récentes expériences, les participants recommandent que la composition du GIC soit rationalisée aux trois d'organisations internationales. Le mandat et les conditions d'intervention et de fin de mission du GIC doivent être précisés ainsi que son articulation auprès du médiateur chef de file.

Renforcer l'appropriation nationale des solutions par l'inclusion extensive et effective des acteurs. Afin de renforcer l'appropriation nationale des solutions par l'ensemble des acteurs, il convient d'associer au processus de médiation les femmes, les victimes et la société civile dont les capacités doivent être renforcées en vue de leur implication et leur responsabilisation.

Développer la pédagogie de la paix, de la justice et des droits de l'Homme. La médiation et les droits de l'Homme étant consubstantiels, les participants recommandent au médiateur de transmettre, au travers de sa mission, les valeurs de paix, de justice, de sécurité et des droits de l'Homme à l'ensemble des acteurs concernés.

Renforcer l'accompagnement multiforme des sorties de crise en matière de reconstruction des États et de transition démocratique. Les participants recommandent à la Francophonie de développer les réseaux d'expertise technique en matière d'accompagnement multiforme de la médiation-facilitation sur la gestion des sorties de crise. Dans cette perspective, le renforcement du dispositif francophone, des capacités, des moyens techniques et financiers ainsi que leur consolidation constituent un préalable, afin de relever les nouveaux défis de la médiation internationale.

Renforcer les politiques d'aide publique au développement sur la gestion des crises. Les participants recommandent d'orienter les programmes de soutien à la médiation internationale sur le renforcement des droits de l'Homme, l'appui à la société civile et notamment aux femmes ainsi que sur les mécanismes de « justice transitionnelle ».

SUR LA DIMENSION PRÉVENTIVE DE LA MÉDIATION

Développer une culture de prévention en renforçant les moyens de son opérationnalité. L'appropriation de la culture de la prévention ne repose pas sur la seule volonté politique, mais requiert aussi des capacités et des ressources adaptées, afin de relever les défis de l'opérationnalité. Il est recommandé que la culture de prévention repose sur des moyens appropriés pour renforcer son opérationnalité.

Encourager une réaction rapide unifiée au niveau régional en matière de prévention. Les participants recommandent la mise en place d'une réaction rapide unifiée régionale en matière de prévention des conflits. À cette fin, ils recommandent de mobiliser les organisations internationales, bénéficiant du meilleur avantage comparé, en vue d'améliorer la rapidité de la réaction dans le domaine de la prévention.

Conclure des accords de paix qui prévoient le cadre précis de leur mise en œuvre et du suivi. Afin d'offrir des garanties sur la sécurisation du processus de paix engagé, les participants recommandent au médiateur de développer la dimension préventive de la médiation ; le médiateur

doit veiller à la conclusion d'accords de paix intégrant des dispositions sur les conditions de mise en œuvre et de suivi ainsi que sur la prévention, la gestion et la résolution pacifique des conflits futurs.

Développer le recours à une expertise d'appui aux acteurs concernés sur la mise en œuvre et le suivi des accords. Les participants recommandent de pouvoir mobiliser une expertise de relais de la médiation internationale sur la mise en œuvre et le suivi des accords. Cette expertise internationale et locale d'appui, qui serait mobilisée au plan régional, pourrait contribuer également à renforcer les capacités des acteurs locaux en les appuyant dans la prévention et la résolution pacifique des conflits futurs.

Organiser, structurer et systématiser la réaction rapide en matière de diplomatie préventive en s'appuyant sur les GIC. Les participants recommandent à la Francophonie d'œuvrer au renforcement de l'efficacité de la diplomatie préventive par le recours à des GIC préventifs rationalisés aux troïkas d'organisations internationales. Ils recommandent d'associer les acteurs non étatiques, qui constituent une valeur ajoutée dans certains cas, pour compléter les initiatives.

Renforcer le potentiel francophone en matière de prévention et de médiation-facilitation. Les participants recommandent à l'OIF de développer la mise en réseau d'un groupe d'experts francophones et de laboratoires d'idées (*think tanks*) en matière de prévention et de médiation-facilitation. Des efforts devront être engagés afin de renforcer la formation des experts et des acteurs aux différentes techniques de la médiation internationale et aux droits de l'Homme, en vue de leur professionnalisation.

Renforcer l'intégration régionale en Afrique et la dissémination de la culture de la paix. Les participants recommandent à la communauté internationale de porter une attention particulière à l'importante question de la place des jeunes en Afrique, au renforcement des capacités de la société civile, en favorisant leur intégration politique, économique et sociale au plan régional. S'agissant des politiques éducatives, ils recommandent de renforcer la dissémination de la culture de la paix, de former les jeunes, les femmes et la société civile à la culture de la

paix, aux droits de l'Homme, à la prévention et au règlement pacifique des conflits au plan régional.

Conditionner l'aide publique au développement par la formation des décideurs politiques à la paix, aux droits de l'Homme et au règlement pacifique des conflits. Les participants recommandent à la Francophonie et à la communauté internationale de former les décideurs politiques et institutionnels à la paix et aux droits de l'Homme, en faisant de cette question une priorité et une conditionnalité de l'aide publique au développement, dans certaines situations.

PRÉSENTATION

LES DÉFIS ET LES ENJEUX

La médiation internationale s'inscrit aujourd'hui dans le contexte des nouvelles dynamiques et des soubassements des crises ainsi que du spectre d'intervention élargi de la médiation au continuum de la paix et à la dimension préventive. Outre la recherche d'un accord de paix entre les protagonistes et la prévention des conflits futurs, elle doit désormais veiller au respect de certaines valeurs et certains principes universels, notamment de justice, de lutte contre l'impunité et des droits de l'Homme. Dans ce contexte interviennent une pluralité de médiateurs et autres représentants des organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que des acteurs non étatiques, qui agissent de façon dispersée et souvent divergente. Ce nouveau contexte doit être mieux appréhendé dans ses contours, ses dimensions ainsi qu'à la lumière des nouveaux défis et enjeux, afin d'être mieux intégré dans la démarche internationale de facilitation-médiation.

Tout d'abord, la médiation internationale a connu, lors de la dernière décennie, une formidable évolution qui tient aussi bien à l'objet qu'à la nature des crises et des conflits qu'elle appréhende. En effet, avec les crises récentes survenues dans l'espace francophone, on a constaté que les conflits se caractérisent par une recrudescence des tensions, voire des crises graves, et qu'ils sont plus difficiles et plus longs à gérer. Dans ces conflits, on a également souligné l'importance des dynamiques endogènes en présence, de l'insécurité liée au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée, ainsi que la nécessité de prendre en compte les spécificités propres à chacune des crises. Cette complexification des crises et des conflits nécessite une adaptation de la médiation internationale, à l'aune des nouveaux défis et des nouveaux enjeux.

En outre, la récente consécration par les instances internationales des

directives pour une médiation efficace, qui participe au renforcement de la cohésion des pratiques et à la consolidation du dispositif, en particulier sur le respect des valeurs et des principes qui président à la démarche, vient redresser son orientation, sans pour autant jalonner le processus d'intervention. Si les valeurs éthiques promues notamment sur l'impartialité du médiateur posent moins de difficultés, la question du respect, de la défense de certaines valeurs et principes universels, notamment de justice, de lutte contre l'impunité et des droits de l'Homme, n'est pas sans influencer sur la pratique. Plus généralement, les questions de justice, vérité et réconciliation dans le processus de médiation, au travers des procédures de justice internationale et des mécanismes de « justice transitionnelle », constituent une évolution de la démarche et de l'action.

La démarche inclusive et participative de la médiation internationale doit constituer une priorité. Elle vise à intégrer l'ensemble des parties prenantes au processus de médiation, en particulier les victimes, les femmes et la société civile, dont les capacités doivent être renforcées, afin de leur permettre de disposer d'outils nécessaires pour contribuer de façon efficiente au processus de médiation.

Sont aussi concernés par cette évolution les acteurs, la pluralité des médiateurs et les multiples experts de la médiation-facilitation, aux compétences variables et aux intérêts parfois divergents, qui interviennent, dans le cadre de l'application empirique du principe de subsidiarité, de façon dispersée et peu coordonnée. On observe aussi, depuis 2009, une certaine contradiction entre la volonté de préserver la mise en œuvre du principe de subsidiarité par les organisations régionales et la tendance croissante à promouvoir la gestion multilatérale des situations de crise et de conflit, avec la systématisation du recours à un GIC. De cette contradiction, les solutions se font attendre et doivent être recherchées, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de la médiation. Par ailleurs, la médiation internationale est marquée par le développement des plateformes d'appui mises en place par les organisations internationales pour répondre aux besoins croissants des médiateurs et de leurs équipes, dont les capacités et compétences doivent être renforcées.

Enfin, le champ d'exercice et le périmètre d'intervention de la médiation-facilitation ont été élargis. En effet, elle ne se limite plus à la conclusion de

cessez-le-feu et d'accords de paix, mais doit jeter les bases d'une paix durable et revêt par conséquent une dimension multiforme d'accompagnement de sortie de crise, de reconstruction des États, de gestion de la transition démocratique et de consolidation de la paix. Elle ne se limite plus non plus au seul règlement de la crise en cours mais doit, pour être efficace, intégrer une dimension préventive aussi bien opérationnelle que structurelle sur le continuum de la paix.

LE RÉFÉRENTIEL, LES ACQUIS EN FRANCOPHONIE

Les prémices de la facilitation-médiation trouvent leur origine dans la Charte de la Francophonie de novembre 1997 à Hanoi, révisée à Antananarivo le 23 novembre 2005. Elle souligne dans son premier article que « *la Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits* ».

En réaffirmant que « *la paix, la démocratie et le développement durable sont non seulement des objectifs interdépendants mais aussi des valeurs que les membres de la Francophonie partagent* », la Déclaration du Sommet de Moncton (3-5 septembre 1999) a rappelé que « *la Francophonie ne peut s'accommoder de crises, de conflits et de situation d'occupation, et d'atteinte aux droits de l'Homme et à la démocratie qui sont les freins au développement et nuisent aux efforts de coopération visant le mieux-être de nos populations* ».

C'est sur ces fondements que la Francophonie a développé la pratique des bons offices et de l'intermédiation sur le terrain des conflits et des sorties de crise, au service de la démocratie et du développement de la paix, tout en assurant un rapprochement avec l'Organisation des Nations unies (ONU) et les organisations régionales. Dans cette dynamique, la Francophonie s'est attachée à déployer des missions de paix (de bonne

volonté, d'écoute) et d'observation des élections afin de contribuer au règlement pacifique des conflits et soutenir la tenue d'élections apaisées.

La démarche et l'action de la Francophonie en matière de facilitation-médiation ont été consacrées par le dispositif établi par la Déclaration de Bamako et son programme d'action du 3 novembre 2000. Ce dispositif confie au Secrétaire général la responsabilité de sa mise en œuvre. La Déclaration de Saint-Boniface du 14 mai 2006 relative à la prévention des conflits et à la sécurité humaine, tout en rappelant les objectifs stratégiques de « *consolidation de la paix, d'accompagnement des processus de sortie de crise, de transition démocratique* », a confirmé ce dispositif et mis l'accent sur la diplomatie préventive (article 4), la nécessité de prévenir l'éclatement des crises (article 5) et la médiation (article 39).

Sur cette base, le Secrétaire général peut recourir, aux fins de concertation et de consultation, à tous les instruments dont il dispose et notamment au développement de missions de bons offices, d'information, de facilitation et d'observation électorale de même qu'à la désignation d'envoyés ou de représentants spéciaux. Donnant encore plus de force au mécanisme de réaction déjà prévu par la Déclaration de Bamako en cas de violation grave et massive des droits de l'Homme, la Déclaration de Saint-Boniface a consigné solennellement le principe de la responsabilité de protéger.

Le Secrétaire général de la Francophonie s'est attaché dans ce cadre à soutenir l'amélioration constante du dispositif d'observation de la démocratie, des droits et des libertés. Il a également œuvré à l'élargissement des réseaux institutionnels et, à travers eux, a mobilisé l'impressionnante somme de compétences ressortant de tout l'espace francophone dans le secteur de l'État de droit. La Francophonie a aussi facilité le partage des pratiques utiles développées notamment dans les pays en sortie de crise et en transition à travers la réforme des textes ou l'élaboration de textes nouveaux requis pour consolider une vie politique apaisée.

Ainsi, l'OIF dans le resserrement de ses liens de partenariat entend de ce fait consolider ces acquis et les faire prospérer par une coopération renforcée, en s'employant à participer activement aux nouvelles configurations de la facilitation qui ont émergé, notamment à travers les GIC. La participation de la Francophonie à ces groupes internationaux constitue une forme rénovée de l'accompagnement des dynamiques actuelles de

règlement et de sortie de crise, par la médiation ou la facilitation. C'est ainsi que l'OIF a été membre du GIC Mauritanie à la fin de l'année 2008, et de celui de Guinée en avril 2008, et s'investit dans le même cadre à Madagascar. Elle est actuellement membre du groupe de soutien et de suivi de la crise malienne.

Plusieurs enseignements ont été tirés par la Francophonie lors de la première Retraite sur la médiation organisée en février 2007. Ils ont permis de dresser un bilan du parcours de la démarche francophone au service de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme dans la prévention et le règlement des crises et des conflits, en confortant notamment l'utilité et la spécificité de la démarche francophone ainsi que son positionnement. Des recommandations ont été dégagées concernant la pluralité des acteurs dans le concert des médiations et l'efficacité de la médiation, ainsi que sur le renforcement du dispositif de la Francophonie.

Par ailleurs, dans le souci de conforter son action préventive des crises et des conflits, le Secrétaire général a mis en place en 2010 un panel d'experts chargé d'évaluer les capacités politiques et techniques de la Francophonie en matière d'alerte précoce et de réaction rapide, et de rédiger un rapport suggérant des actions de renforcement. Ses recommandations ont permis de mettre en relief les capacités de la Francophonie qui lui permettent d'agir dès les premiers signes d'une crise potentielle.

Ainsi, il ressort qu'à travers une dialectique permanente entre réflexion et action, et à la lumière des nouveaux défis, la Francophonie a enrichi les modalités de sa contribution à la prévention et au règlement des crises et des conflits. Tout en préservant ses spécificités, elle participe à la démarche de l'ensemble des organisations internationales, régionales et sous-régionales désireuses de conforter leurs capacités et d'approfondir leurs partenariats.

LE RAPPORT

Le rapport général de la deuxième Retraite reprend la méthodologie des travaux organisés autour de trois tables rondes axées sur les grandes

problématiques actuelles de la médiation internationale dans le cadre de la prévention et du règlement pacifique des conflits.

Les grandes problématiques de cette rencontre, suivies de questions clés, sont décrites ci-dessous.

Première table ronde. – La médiation internationale face à la complexification des crises et des conflits

Questions clés

- Comment la médiation internationale peut-elle prendre en compte les nouvelles dynamiques et les spécificités propres à chaque crise ? Quelles en seront les retombées sur les objectifs, les stratégies, les techniques et le processus ?
- Quelle est l'application pratique des règles éthiques de la médiation en matière d'impartialité, de consentement des parties, de processus inclusif ?
- Au regard des règles éthiques de l'ONU et de la médiation classique, comment un médiateur, qui n'est pas neutre, peut-il être impartial en l'absence de moyens propres pour la conduite de sa mission ? Au regard des règles éthiques, doit-on considérer que les envoyés et représentants spéciaux sont des médiateurs ? N'y a-t-il pas une confusion terminologique ?
- Sur le consentement et le traitement équitable des parties, comment inclure les acteurs de la médiation totalement hostiles, peu crédibles ou peu représentatifs ?
- Quelles sont les récentes applications en matière de médiation du respect et de la défense des principes universels, notamment de justice, de lutte contre l'impunité et des droits de l'Homme ?
- Comment articuler les mécanismes de médiation avec la justice internationale et les mécanismes de « justice transitionnelle ».

Deuxième table ronde. – Comment renforcer l’efficacité de la médiation : cohérence, solidarité et professionnalisation

Questions clés

- Quel est le bilan de l’actuelle compétition et concurrence entre médiateurs et acteurs dans le concert des médiations ?
- Quel est le bilan des récentes expériences de gestion des crises au travers des groupes internationaux de contact ?
- N’y aurait-il pas intérêt au-delà des textes à bâtir une stratégie commune de médiation en systématisant le recours aux GIC, à organiser la coordination et la synergie des acteurs (communauté internationale, organisations régionales et sous-régionales notamment), au travers d’un chef de file, afin de renforcer la cohérence et l’efficience de la médiation ?
- Comment renforcer les moyens techniques et financiers et la professionnalisation des réseaux et des ressources en matière de soutien à la médiation ?
- Comment favoriser la mise en place d’une unité légère de soutien à la médiation, en s’appuyant sur la concertation étroite, le développement de partenariats renforcés avec les organisations internationales, régionales, les OING et les ONG, et la désignation de correspondants ciblés internes et externes dédiés au soutien à la médiation ?

Troisième table ronde. – La dimension préventive de la médiation

Questions clés

- Comment développer une culture de prévention ? Comment envisager que la médiation intègre le continuum de la paix dans sa contribution à la reconstruction des États et à l’accompagnement de la transition démocratique ?

- Comment renforcer la dimension opérationnelle et structurelle de la médiation préventive ?
- Afin d'assurer une gestion des risques en matière de prévention des conflits, n'y aurait-il pas intérêt à construire, sur le modèle de la médiation classique, une médiation de projet, prenant en compte toutes les étapes du processus de paix et reposant sur la coopération et le partenariat à long terme, afin d'offrir davantage de garanties en termes de consolidation ?
- Compte tenu des expériences aussi très positives, n'y aurait-il pas intérêt à envisager, en matière de prévention des conflits, le recours aux groupes internationaux de contact ?

INTRODUCTION

La retraite organisée par l'OIF autour de la médiation est née du changement des problématiques et des pratiques survenues dans le monde de la médiation. Prendre la mesure des transformations qui ont affecté la médiation et relever les nouveaux défis liés à la résolution des conflits ont conduit les organisateurs de la réunion, ainsi que les participants à cette retraite tenue en Suisse de 2012, à se poser un certain nombre de questions relatives à l'accompagnement francophone de la médiation, que ce soit en termes de prévention des conflits ou en cas de sortie de crise. Si l'initiative francophone de cette réunion a un sens, c'est bien celui d'inscrire la retraite qui s'est déroulée à Genève dans le droit-fil d'une expertise francophone à présent avérée.

En la matière, la Francophonie a désormais ses lettres de noblesse. Mandatée par la Charte de 1997, rénovée en 2005, forte de son dispositif normatif cadré par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, riche de son expérience multiple et différenciée dans les facilitations et le règlement des différends, la Francophonie est désormais active, telles les autres organisations internationales et régionales qui se sont dotées progressivement de systèmes d'observation et d'outils de facilitation appropriés. Le but visé par cette retraite suisse, second exercice du genre à cinq ans d'intervalle, était d'adapter encore plus et mieux l'outil et les ressources de la médiation aux réalités contemporaines. Cet ajustement ne pouvait venir que de la pratique des médiateurs de la Francophonie. C'est pourquoi l'accent a été mis d'emblée sur l'évaluation du contexte contemporain de la médiation ainsi que sur la restitution des expériences de médiation vécues par les grands médiateurs en débat à Genève.

Le contexte de la médiation a changé. De plus en plus de complexité se trouve introduite dans la médiation. Cela est dû en partie à la complexité

des conflits qui s'articulent sur des crises à plusieurs niveaux. Là où le conflit entre États ou encore les situations internes issues de coup d'État militaire simplifiaient le paysage conflictuel en délimitant les parties au conflit et surtout en pointant le nœud du conflit comme tel, les crises contemporaines de par leur dimension sociétale interne, du fait des paliers de conflictualités qu'elles sédimentent, apparaissent comme des échelons dont il faut patiemment trier les fils. Posséder la bonne information, procéder à la collecte d'informations, travailler à démêler ce qui relève du politique ou de l'économique, ou encore ce qui tient à de la dispute sur les terres en l'absence de cadastre à jour ou de l'inscription contestée sur les listes électorales en l'absence d'un état civil fiable : voilà qui complique singulièrement la tâche du médiateur. Du médiateur ou des médiateurs ?

La question mérite d'être posée, car le monde de la médiation ne peut plus se laisser résumer par la figure solitaire du médiateur, inlassable arpenteur de chancelleries, jouant les bons offices et laissant filtrer des suggestions et suggérant des pistes pour une solution. Aujourd'hui, ce sont des médiations que l'on pourrait presque qualifier de « collectives » qui se mettent en place. Non pas que de plurielles elles fusionnent nécessairement en une équipe augmentée mais unique de médiation, mais de plus en plus les instances internationales ou intergouvernementales régionales sont amenées à se concerter sur l'action de médiation et à conjuguer leurs efforts pour canaliser et agréger les propositions et agir de concert en vue d'une solution négociée. Ce contexte est favorable à la médiation francophone qui, sur son aire d'intervention, ne peut pas toujours à elle seule porter l'œuvre de médiation et l'ingénierie du post-conflit et de la reconstruction.

C'est là sans doute comme on le verra dans les pages qui suivent que « l'architecture de la médiation » prend tout son sens : du repérage des parties et des acteurs du conflit à la reconstruction. Mise en œuvre complexe que celle de ce processus qui implique autant que soient inclus les acteurs, que soit réparti parfois aussi le travail entre les médiateurs et le médiateur « chef de file », que soient associées toutes les parties prenantes régionales et internationales et que soit pensée, avec les instances et organismes qui les portent, l'œuvre de réconciliation et de reconstruction. La transition vers la paix et la démocratie peut alors

connaître un commencement effectif, une fois avalisée et mise en forme politique la volonté des parties.

Reste à évoquer un dernier point qui n'est pas anodin et qui reste tant dans l'esprit de la Déclaration de Bamako que dans celui de la Déclaration de Saint-Boniface une pierre de base de l'édifice de paix. Il s'agit de la prévention. Loin d'avoir à être pratiquée seulement en amont des schémas de crise – précisément pour les empêcher d'éclater –, la prévention appartient à toutes les étapes du processus belligène y compris et surtout dans l'application des étapes de la sortie de crise. C'est sur la dimension préventive de la médiation à tous les temps de la solution que se porte de nos jours l'insistance des praticiens de la médiation. En cela, le bilan des pratiques – et les conclusions à en tirer en termes des « meilleures leçons apprises » – rejoint étonnamment l'esprit du cadre normatif de la Francophonie dont on sait combien il fut attentif, dès le départ, à dégager le principe de prévention comme moteur de l'orientation francophone et de son incitation vigilante à l'édification de sociétés apaisées.

PREMIÈRE TABLE RONDE

La médiation internationale face à la complexification des crises et des conflits

LE CONTEXTE MULTILATÉRAL DE LA GESTION DES CRISES

Des crises spécifiques

Aucun conflit ne ressemble à un autre. Les crises sont aujourd'hui par nature multifactorielles et spécifiques. Plusieurs facteurs ont été soulignés : la rupture de l'ordre constitutionnel et du consensus national, l'éclatement du territoire, l'insécurité liée au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée, ainsi que les conflits ethniques et de nature identitaire.

La criminalité transnationale organisée vient exacerber les conflits identitaires de nature ethnique ou religieuse. En ce qui concerne les narcotrafics, la route de la drogue à destination de l'Europe doit inviter la communauté internationale à accroître sa vigilance et à prendre les dispositions nécessaires en raison du développement des fléaux notamment sur le continent africain.

Les printemps arabes illustrent la montée en puissance des dynamiques endogènes, qui sont peu cernées et prises en compte. Elles résultent de la crise de confiance entre les élites et les populations laissées pour compte qui s'organisent et dont l'action prend une nouvelle dimension grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces crises revêtent aussi une dimension nécessairement régionale, en raison de l'existence de populations frontalières migrantes présentes sur plusieurs États, et parce qu'un jeu de solidarité s'opère

entre les populations de différentes nationalités. Ainsi retrouve-t-on avec les crises un phénomène d'agrégation des facteurs internes et externes, lorsque des responsabilités extranationales viennent se greffer sur les problèmes internes.

Les indicateurs établis par les cellules d'alerte des instances internationales font état d'un niveau de risque élevé qui requiert une vigilance à l'égard de plusieurs États. Pour le Mali, par exemple, un certain nombre d'indicateurs de risques avaient été identifiés. Au nombre des facteurs à prendre en compte figurent la déliquescence de l'État malien où les institutions se sont délitées, le régime d'impunité, de laisser-faire et de corruption. Cet abandon de l'État a fait le lit d'Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI). L'introduction du trafic de la drogue, débarquée en Afrique de l'Ouest et qui traverse le Sahel pour atteindre les rives de la Méditerranée, a modifié les rapports de force et restructuré la société. Dans cet environnement déjà passablement bouleversé, l'afflux d'anciens combattants kadhafistes revenus de Libye en 2011 a précipité le chaos.

Si les facteurs sont prévisibles et les indicateurs de risques connus, c'est l'élément déclencheur des crises qu'il est difficile de prévoir et la rapidité de la réaction qu'il faut améliorer.

La médiation internationale doit donc mieux cerner et intégrer les particularismes des crises. La crise doit être mieux appréhendée et mieux cernée dans son origine et ses causes profondes afin de mettre en place un processus de médiation approprié. Si certains facteurs sont communs à de nombreux conflits et certaines approches communes en médiation, le médiateur doit donc prendre en compte les dynamiques endogènes ainsi que les dimensions multifactorielles et régionales. La médiation internationale, pour être efficace, doit intégrer les spécificités propres à chaque conflit et mettre en place un processus approprié.

Les dysfonctionnements du multilatéralisme

Les dysfonctionnements du système multilatéral en matière de médiation trouvent leur origine dans l'application empirique du principe de subsidiarité, tel que défini par la Charte des Nations unies aux articles 34 du chapitre VI sur le règlement des différends et 52, 53, 54 du chapitre VIII sur les accords régionaux. Cette pratique a conduit au développement de médiations multiples et à la présence d'une pluralité de médiateurs sur le terrain, aux compétences variables et aux intérêts parfois divergents.

Si la participation des organisations régionales et sous-régionales en matière de médiation constitue un atout certain dans la prévention et le règlement pacifique des différends, les contingences de nature économique, technique et financière limitent la portée de leurs actions. En dépit de ces faiblesses, la médiation régionale permet de « sortir par le haut » d'une crise étatique, en offrant davantage de sécurité et de perspectives pour consolider la paix.

Il est aussi apparu, depuis peu, une tendance vérifiée d'une multilatéralisation croissante du cadre diplomatique de gestion des situations de crise. La situation a pris une dimension et une portée inédites depuis 2009, lorsque, concernant les situations de crise survenues sur le continent africain, à l'initiative de la Commission de l'Union africaine et sous ses auspices, on a assisté à une systématisation du recours au concept de groupe international de contact.

En pratique, le médiateur désigné par la communauté internationale se trouve confronté à l'intervention d'autres médiateurs, envoyés spéciaux, représentants de diverses institutions internationales, acteurs étatiques ou non étatiques, de nombreux observateurs, situation qui fragilise sa mission auprès des parties. On assiste en la matière bien souvent à une véritable « cacophonie », et la coordination des acteurs pour la plupart concurrents autour d'un chef de file est difficile à organiser. En raison de l'absence de mandat précis ou confus d'un point de vue terminologique et statutaire, certains envoyés spéciaux transforment parfois leur mission d'observation ou d'évaluation en mission

de médiation, ce qui complique encore davantage la tâche du médiateur investi. Cette confusion des rôles des multiples acteurs constitue un dysfonctionnement important et récurrent du système multilatéral et un obstacle à l'efficacité des médiations.

Dans ce cadre, plusieurs groupes internationaux de contact ont été mis en place pour solutionner les conflits en Mauritanie, en Guinée, à Madagascar et plus récemment au Mali. Deux logiques, par essence opposées, se sont ainsi rejointes, suscitant tantôt des avancées lorsqu'elles parviennent à s'entendre en bonne intelligence ; ou provoquant, en creux, une dynamique de blocage, lorsque, au contraire, se dessinent les revendications de préséance. Dans ce double mouvement, le questionnement de la nécessité d'une cohérence et d'une complémentarité s'impose, et est en attente de solution.

Les GIC, qui sont des groupements *ad hoc*, sont mis en place en matière de médiation internationale en l'absence de décision et de cadre juridique précis. Ils sont pourtant dotés de pouvoirs exorbitants. Ils reposent souvent sur des bases conflictuelles, qui se révèlent dès le départ ou au cours du processus de médiation, une fois que les ambitions des parties évoluent. Ces tiraillements affaiblissent la mission du médiateur. Au fur et à mesure de l'évolution des crises, de nouveaux acteurs se greffent sur le GIC et on se « retrouve avec beaucoup trop d'intérêts en présence ».

Il est aussi reproché aux GIC d'avoir des doubles standards, ceux considérés comme acceptables par la communauté internationale (sécurité, gouvernance, démocratie) mais aussi de servir des intérêts plus personnels.

Si on constate de récents efforts de la part de la communauté internationale pour identifier, de façon concertée, le médiateur chef de file, de nombreux dysfonctionnements impactent le processus de médiation, comme l'illustre l'exemple de la crise à Madagascar. En effet, plusieurs difficultés naissent de l'absence d'accord sur la candidature du médiateur chef de file entre les organisations régionales et sous-régionales décisionnaires. À l'inverse, on constate que si la commu-

nauté internationale s'est entendue sur la candidature d'un médiateur, la médiation dirigée par un seul médiateur apparaît insatisfaisante.

Il est reproché également aux GIC de se limiter à une intervention ponctuelle en ne prenant pas toute la mesure des risques en présence. Sur la crise mauritanienne, le GIC est intervenu pour faciliter la tenue de l'élection présidentielle et s'est retiré avant la tenue des élections législatives, en dépit des risques qui demeuraient.

Par conséquent, si les GIC contribuent à renforcer l'efficacité de la médiation internationale, les résultats plus mitigés de certains processus appellent à un examen approfondi de leurs forces et de leurs faiblesses, afin d'opérer des aménagements d'ordre structurel et fonctionnel.

Enfin, on observe l'implication croissante des acteurs non étatiques, et en particulier des organisations internationales non gouvernementales (OING), des organisations non gouvernementales (ONG) et des sociétés locales qui doivent également être prises en compte.

Des solutions doivent donc être recherchées pour résoudre les dysfonctionnements récurrents du multilatéralisme résultant de l'application empirique du principe de subsidiarité. Les rôles et les responsabilités des multiples acteurs doivent être clarifiés, afin de réfréner la compétition entre les médiateurs et les différents acteurs préjudiciable à la cohérence et à l'efficacité de la médiation internationale.

LE REPÉRAGE DES ACTEURS

Le temps du diagnostic et de la médiation

Le processus de médiation repose pour commencer sur le diagnostic, qui requiert du temps. Le médiateur doit ainsi dès le départ procéder à l'analyse des origines du conflit, de ses causes profondes et à l'identification des différents acteurs impliqués, que ceux-ci soient visibles ou non, pour établir un diagnostic précis et fidèle à la situation.

La médiation dépend en effet de la capacité du médiateur à suivre et à analyser le conflit, afin que la médiation « avance en terrain connu ». C'est une phase longue que l'on souhaite toujours accélérer en raison des impératifs de sécurité et d'urgence humanitaire.

La qualité des accords de paix dépend directement du diagnostic. Il faut donc donner du temps à la consultation de tous les acteurs. Ce facteur temps est difficile à évaluer et varie selon la complexité du conflit. Beaucoup de médiations ont échoué car elles sont intervenues dans la précipitation. À titre d'exemple, les accords d'Abuja pour le Soudan en 2005 ont été négociés avec les parties sous pression car, en raison de l'urgence humanitaire, des dates butoirs avaient été fixées pour la signature. Ces accords n'ont jamais été appliqués.

À l'inverse, au Burundi, avant les négociations d'Arusha, plusieurs mois de consultation et d'identification des parties par le Président Nyerere ont été nécessaires ainsi que la mise en place de plusieurs commissions. Cinq commissions ont été créées – sur les origines du conflit ; la démocratie ; la sécurité ; le développement ; et les garanties – pour cerner les différents problèmes du conflit. Ces efforts cumulés sont à mettre à l'actif de la réussite du processus de médiation. La négociation, que certains ont considérée trop longue, a pris deux ans et demi. En dépit des contestations, la durée du processus de médiation était nécessaire pour la compréhension des causes profondes de la crise et leur résolution dans le cadre d'un accord de paix durable. Les différentes étapes doivent être respectées pour permettre au processus de médiation d'œuvrer à la pacification des relations.

Afin de surmonter les difficultés techniques, politiques, économiques ou sociales, le médiateur doit s'appuyer sur une expertise internationale et locale appropriée. S'agissant des difficultés techniques, on peut citer les questions du pétrole, du commerce, de la dette, ou encore des ressources naturelles, qui requièrent l'intervention de spécialistes aux côtés du médiateur. Afin de répondre à ces besoins d'expertise, un partenariat a été mis en place entre les Nations unies et l'Union européenne pour développer une base

d'échange d'expertises et d'informations. D'autres organisations, telles que la Banque mondiale, les banques régionales de développement, constituent des réservoirs d'expertise technique d'appui à la médiation et qui sont encore insuffisamment mobilisés. Les experts techniques, qui ne sont pas parties prenantes à la médiation, permettent d'apporter un éclairage précieux au médiateur et aux parties sur certaines problématiques, afin d'identifier des pistes de solution.

Il importe que le médiateur puisse traiter de l'ensemble des problèmes qui se posent afin d'aider les parties à rechercher des solutions. À cette fin, le médiateur doit hiérarchiser les problèmes en fonction de leur degré d'importance. Il peut également décider d'isoler certains problèmes spécifiques, afin de favoriser un traitement particulier et de désamorcer progressivement le conflit.

La volonté politique des parties

Le médiateur peut œuvrer au renforcement de la volonté politique des parties et favoriser leur adhésion au processus de médiation.

À cette fin, la désignation et le mandat du médiateur chef de file doivent être le reflet d'une volonté politique forte des organisations internationales, régionales et sous-régionales, afin de disposer de moyens d'intervention efficaces. Il importe que son investiture en qualité de chef de file soit clarifiée auprès de l'ensemble des acteurs, afin de ne pas troubler la bonne conduite de sa mission. De cette volonté politique dépendent l'issue de la médiation et les moyens qui sont mis en place pour mettre fin aux hostilités, gérer la transition démocratique et la construction de la paix.

Si le médiateur est nommé à un niveau régional, et notamment par l'Union africaine, il doit recevoir l'appui inconditionnel de la région, mais également celui du reste de la communauté internationale, en particulier des Nations unies et des autres organisations régionales concernées. Si on constate de nombreux efforts de la part de la communauté internationale pour identifier de façon concertée le médiateur

chef de file, des dysfonctionnements sont soulignés, notamment en raison des dissensions entre les organisations régionales et sous-régionales comme dans l'exemple de la crise malgache. En effet, plusieurs difficultés naissent de l'absence de consensus sur la nomination d'un médiateur chef de file entre les organisations régionales et sous-régionales.

Si la nature du mandat du médiateur est politique, le médiateur tire son pouvoir et son autorité de la seule reconnaissance des parties. Son investiture doit dès lors reposer sur une crédibilité politique confortée par une expérience régionale reconnue dans la résolution de conflits. À cet égard sont nommées en qualité de médiateurs d'anciennes personnalités politiques de haut rang. Leur connaissance de la crise et de la région est déterminante et finit d'asseoir leur réputation. Ces derniers critères sont pourtant encore insuffisamment pris en compte dans la désignation du médiateur chef de file. Toutefois, la connaissance des acteurs et du terrain peut s'avérer être aussi un frein, si une des parties considère qu'elle induit une certaine partialité, le médiateur devant être neutre et impartial au regard des règles éthiques relatives à sa mission rappelées par les Nations unies.

Une fois investi, le médiateur doit également s'attacher à rechercher, recueillir et renforcer la volonté politique des parties qui peut être dans certains cas évidente, comme elle peut être dans d'autres situations faible ou inexistante. Le risque d'échec en médiation internationale est grand et certains conflits semblent insurmontables en particulier quand les parties belligérantes estiment qu'elles peuvent encore tirer avantage de la poursuite du conflit.

En outre, quand plusieurs parties sont concernées par le conflit, et que seules certaines d'entre elles acceptent la médiation, le médiateur est contraint de conduire le processus sur la base d'un accord partiel. Outre le consentement des parties qui est recherché par le médiateur, c'est l'expression de la volonté politique des parties qui contribue à l'efficacité de la médiation. La volonté politique des parties ne doit pas être implicite mais volontaire et affichée pour produire ses effets. D'un

point de vue pratique, il faut amener les parties à décider, et il est parfois nécessaire de recourir à certaines pressions pour aboutir au résultat. Le recours à la contrainte doit néanmoins rester limité dès lors qu'il est contraire à l'esprit de médiation et que les médiations dites « imposées » ont des résultats très éphémères. Dans cette perspective, le médiateur doit veiller à favoriser l'adhésion des parties concernées au processus, en tissant le lien qui unira les parties et le groupe social dans le futur. Le processus de paix requiert du temps pour la médiation, de la patience et de la détermination pour le médiateur.

Par ailleurs, les parties et les acteurs ont leur propre stratégie, « leurs tactiques » et des intérêts divergents qui doivent être pris en compte dans la médiation. Dans cette configuration, la tâche du médiateur s'avère d'autant plus difficile que les parties n'hésitent pas aussi à user parfois de stratégies propres visant à mettre en échec le processus de médiation. Il lui appartient d'anticiper ces difficultés, de ne pas agir dans la précipitation, de déjouer les manipulations, tout en préservant un climat de confiance serein pour permettre au processus d'aboutir à la signature des accords de paix.

Le médiateur doit donc identifier tous les acteurs concernés par le conflit et créer les conditions nécessaires de leur adhésion au processus de médiation. À l'issue d'un repérage attentif, il doit veiller à développer un climat de confiance entre les acteurs clés pour favoriser leur réelle adhésion au processus de médiation et renforcer leur volonté politique ainsi que la recherche de solutions pacifiques appropriées.

La communauté internationale doit donc donner du temps à la médiation et au médiateur pour lui permettre de dresser un diagnostic fidèle à la situation et d'identifier l'ensemble des acteurs concernés. Cet exercice, qui conditionne l'efficacité de la médiation, ne doit pas être précipité.

LA FIN DE LA CULTURE DE L'IMPUNITÉ

La justice internationale

À l'heure où les organisations internationales formulent tour à tour des directives et des recommandations pour la médiation internationale, la récente consécration par les instances internationales des principes et des valeurs universels de justice, de lutte contre l'impunité et des droits de l'Homme, n'est pas sans poser des difficultés concrètes d'application. Les principes de sécurité humaine et la responsabilité de protéger, consacrés, entre autres, par la Déclaration de Saint-Boniface de la Francophonie du 14 mai 2006, ont mis fin à la culture de l'impunité qui a prévalu jusque dans les années 1990 et qui permettait de faire la paix sans la justice.

Les directives récentes des Nations unies pour une médiation efficace sont ainsi venues consacrer la volonté de la communauté internationale de ne plus accorder d'amnistie aux auteurs des crimes les plus graves. Cette nouvelle doctrine reste néanmoins très fragile et est encore menacée en raison des difficultés de sa mise en œuvre.

L'activité du médiateur s'inscrit dans le cadre des règles de droit international qui s'appliquent, et en tout premier lieu les conventions mondiales et régionales sur le droit international humanitaire, le droit international des réfugiés, le droit international des droits de l'Homme, le droit pénal international et le statut de la Cour pénale internationale.

Il est difficile néanmoins pour le médiateur de mener à bien sa mission quand les procédures de justice internationale impactent et perturbent le déroulement des étapes du processus de la construction de la paix. Bien souvent les procédures de la Cour pénale internationale sont difficiles à mettre en œuvre, dès lors que les auteurs présumés de crimes sont parties prenantes à la médiation. En effet, si la médiation doit être articulée avec la justice internationale, cette dernière est souvent contestée par les parties car elle est perçue comme une violation de la souveraineté des États.

Conformément aux directives précitées, il appartient au médiateur d'« *étudier avec les parties au conflit et les autres parties prenantes le calendrier et l'échelonnement des mesures juridiques et non juridiques à prendre pour donner suite aux crimes commis pendant le conflit* ». En outre, « *le médiateur doit garder à l'esprit le respect des normes internationales sans jouer ouvertement un rôle de sensibilisation, préparer le terrain pour que les partenaires et les acteurs de la société civile débattent directement avec les parties en conflit et les autres parties prenantes des normes applicables* ».

En pratique, la tâche du médiateur s'avère difficile. En raison de l'urgence en matière de sécurité humaine, le médiateur doit parfois négocier des délais supplémentaires avec la Cour pénale internationale pour lui permettre d'achever l'œuvre de construction de la paix en cours avec les parties. S'y ajoute aussi le sentiment d'une justice expéditive à deux vitesses, en fonction des parties et des intérêts en présence. En effet, s'agissant des normes applicables reconnues, le statut de la Cour pénale internationale, pourtant ratifié par de nombreux États du continent africain, reste encore contesté.

Beaucoup considèrent que la justice internationale, qui a vocation à être complémentaire de la justice nationale, ne doit ni prévaloir, ni se substituer aux tribunaux nationaux.

Il convient donc de renforcer la lutte contre l'impunité et la complémentarité entre la justice nationale et internationale. Afin de régler utilement ces difficultés pratiques et déterminantes pour l'efficacité de la médiation, une réflexion doit être engagée par la Francophonie, en liaison avec la communauté internationale, sur l'articulation des procédures de justice nationale et internationale avec les médiations engagées.

La « justice transitionnelle »

La « justice transitionnelle » repose sur une combinaison de mécanismes judiciaires et non judiciaires pour affronter le passé, établir

la vérité et mettre fin à l'impunité dans le but de favoriser la réconciliation nationale dans les pays qui sortent d'une période de conflit ou de régime dictatorial marqués par des violations des droits de l'Homme. Illustré notamment par les commissions vérité, qui constituent l'outil le plus emblématique, le concept de « justice transitionnelle » s'est imposé dans plusieurs pays comme une étape nécessaire pour passer d'« *un passé divisé à un avenir partagé* ». La « justice transitionnelle » complète l'œuvre de médiation internationale. « *Car, si la médiation se tient d'abord au sommet, la réconciliation concerne tout le monde.* »

Le concept de « justice transitionnelle » renvoie ainsi aux notions de vérité, de justice, de réparation et de réconciliation. « *Il faut à la fois se souvenir et oublier pour ne pas recommencer, tout en continuant de vivre ensemble.* »

De nombreuses tentatives ont essayé de reproduire l'expérience de l'Afrique du Sud (Côte d'Ivoire, Tunisie) mais se sont heurtées à des problèmes récurrents d'organisation et de logistique. Il importe en effet de mettre l'accent sur ces dernières contingences de la « justice transitionnelle » pour créer un système véritablement fonctionnel. Concernant la méthode, il est recommandé de procéder par étapes : tout d'abord sur la vérité des violations, puis la réparation et, enfin, la condamnation des coupables, ces trois mécanismes étant interdépendants.

Les procédures pénales nationales et internationales ne permettront pas de juger tous les auteurs de crimes. Cet exercice de vérité, justice, réparation et réconciliation doit être envisagé dès le départ et à l'échelle nationale, en associant la société civile, pour la construction d'une paix durable. L'association de la société civile, des victimes, des femmes, des jeunes est à cet égard déterminante dans le processus de médiation. La « justice transitionnelle », au travers notamment des commissions vérité et réconciliation, des mécanismes de médiation transformative, de justice réparatrice et restaurative, constitue une valeur ajoutée pour le renforcement de la légitimité, l'efficacité des processus de paix mis en place et leur consolidation. Ces méca-

nismes ont vocation à être développés, car « *ce qui est au cœur de la médiation internationale, c'est le processus de transformation des représentations qui s'inscrit nécessairement dans le temps des rencontres et qui permet à des belligérants de choisir la paix pour eux-mêmes et la société dans son ensemble* ».

Ainsi des solutions de sortie de crise peuvent être trouvées longtemps avant que l'opinion publique ne soit en mesure de l'accepter comme ce fut le cas en Afrique du Sud. Les mécanismes de « justice transitionnelle » doivent être envisagés dès le départ en médiation. Faute d'avoir été prévus en amont du processus de médiation, il sera tout à fait impossible ensuite de revenir en arrière et de faire admettre par les parties qu'il faut traiter de ces questions avec l'ensemble des parties.

Sur les questions logistiques de la « justice transitionnelle », l'appui des experts techniques et des professionnels de la médiation est également essentiel auprès du médiateur, afin de favoriser la mise en œuvre d'un processus élargi à tous les acteurs.

Si les normes universelles de justice doivent être respectées, les normes culturelles et de justice traditionnelle propres à chaque société doivent être intégrées par le médiateur dès lors qu'elles sont pertinentes, pour donner à l'exercice de vérité, justice, réparation et réconciliation les meilleures chances de succès.

L'exemple des commissions et des forums de discussion mis en place avec l'ensemble de la société civile dans certains conflits contribue à légitimer et conforter le processus de paix engagé. Ces actions ont été déployées en s'adaptant à la spécificité propre à chaque conflit, notamment au Burundi avec la mise en place de la Commission vérité, réconciliation, négociation et, au Liban, avec la médiation et la mise en place de la Commission justice et paix. Les résultats et les bienfaits des mécanismes de « justice transitionnelle » s'apprécient sur la durée et requièrent du temps.

Les mécanismes de « justice transitionnelle » doivent donc être développés en médiation internationale. Les mécanismes de paix, de

vérité et de réconciliation propres à la « justice transitionnelle », qui contribuent à renforcer l'efficacité de l'œuvre de médiation, doivent être intégrés dès le départ dans le processus.

DEUXIÈME TABLE RONDE

Comment renforcer l'efficacité de la médiation : cohérence, solidarité et professionnalisation

« L'ARCHITECTURE » DE LA MÉDIATION

Le cadre stratégique d'intervention du médiateur chef de file

Afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de la médiation, le médiateur désigné doit établir, en sa qualité de chef de file, et à l'issue du diagnostic, un cadre stratégique d'intervention. À cet effet, il doit définir le format, le montage, la configuration et « l'architecture » de la médiation. La définition de l'architecture de la médiation constitue désormais une étape déterminante qui conditionne l'efficacité de la médiation internationale.

Le médiateur doit définir le format le plus approprié de la médiation (monocéphale, bicéphale, conjointe, etc.). Le profil du médiateur doit également être défini en amont par les instances internationales, avec comme objectif de privilégier l'unité de la médiation et la complémentarité des acteurs.

En procédant à la consultation des différentes parties et des acteurs, le médiateur doit, en tant que « gardien du processus », définir les objectifs, la finalité du processus de médiation, la stratégie, les différentes étapes du processus, la méthodologie, les règles de fonctionnement et le calendrier envisagé. Le rôle des parties, des acteurs émanant des organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que des autres acteurs non étatiques, doit être précisé dans cette configuration. L'architecture de médiation constitue un document désormais incontournable qui doit être systématisé.

Dans ce montage, la complémentarité des institutions internationales doit être privilégiée ainsi que le renforcement de la coopération et des synergies des actions mises en place entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales, et les acteurs étatiques et non étatiques. À cet effet, l'Union européenne a renforcé son partenariat avec les Nations unies en favorisant la complémentarité des actions, l'échange d'analyses et d'informations, la mutualisation d'expertise et de formation. La Francophonie s'emploie, depuis de nombreuses années, à inscrire son intervention en totale complémentarité des actions mises en place par ses États membres et les instances internationales partenaires avec lesquelles elle a tissé des relations privilégiées.

L'architecture de la médiation doit également préciser le rôle des experts. Les structures d'appui à la médiation peuvent être mises à contribution pour mobiliser les ressources d'expertises techniques internationales et locales appropriées, en renforçant les synergies en matière d'échanges, d'analyses et de partenariats.

Dans ce cadre, l'état des besoins ainsi que les moyens économiques et financiers attendus pour accompagner la transition démocratique et la consolidation de la paix doivent être également définis. En effet, faute de moyens, certaines médiations ont dû être suspendues ou interrompues. Afin de surmonter cette difficulté, l'Union africaine a appelé au renforcement de la coordination des contributions financières et à une plus grande synchronisation des actions avec l'Union européenne. Il importe que sur ces aspects le médiateur puisse disposer de ressources techniques et financières dès le départ, en s'appuyant sur une structure juridique et financière appropriée pour faciliter la conduite de son action. Sur ces questions juridique, économique et financière, le médiateur doit pouvoir compter sur des experts techniques de qualité.

La clarification des mandats et statuts des multiples acteurs

Dans cette architecture, le mandat et le rôle du médiateur ainsi que des groupes internationaux de contact et des différents acteurs principaux et subsidiaires doivent être clarifiés.

S'agissant des GIC, il importe également de combler le vide juridique concernant leur mandat, leur mission et leur articulation avec le médiateur chef de file. Le mandat du GIC doit être précisé en intégrant les acquis dégagés des expériences positives, en particulier concernant les troïkas internationales reposant sur une représentation tripartite composée des institutions internationales les plus pertinentes capables de donner une impulsion politique suffisante au processus.

À ce titre, l'exemple positif du GIC mis en place en Guinée doit être rappelé ; le GIC, qui comprenait au départ beaucoup d'acteurs internationaux de poids, a permis grâce à une structure plus réduite reposant sur une troïka composée de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de mettre une pression consolidée sur les différentes parties. Cette structuration rationalisée du GIC a permis au médiateur de jouer un rôle phare pour incarner le GIC.

Par ailleurs, afin de s'assurer de l'efficacité des médiations conduites par le GIC, les conditions de résiliation de la mission devraient être précisées de façon concertée, afin de répondre efficacement aux manquements constatés et d'opérer les aménagements correspondants qui s'imposent au vu de la situation. Cette clause de fin de mission permettrait à la communauté internationale d'évaluer et de juger de l'efficacité du GIC sur une durée raisonnable qui tiendrait compte de la complexité et de la spécificité de chaque conflit. Elle permettrait aux instances internationales de prendre les dispositions nécessaires visant à renforcer l'organisation et la structuration de l'intervention du GIC.

Dans le cadre de l'architecture de médiation, il importe également de préciser et d'organiser les rôles respectifs des autres acteurs présents

qui interviennent dans les missions de bons offices, d'observation et de médiation. Face à la prolifération et la concurrence accrue des acteurs, médiateurs et autres représentants nommés sur les différents processus, l'unité de la médiation doit être recherchée dans cette architecture. Une clarification terminologique et statutaire s'impose au vu des difficultés, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de la médiation.

La consignation de l'engagement relatif au renforcement de la cohérence et de la coordination des multiples acteurs aux côtés du médiateur chef de file désigné par la communauté internationale permettrait de limiter les risques de concurrence entre les acteurs qui peuvent contribuer à faire échec à la médiation. L'engagement ainsi consigné par la communauté internationale, dont la forme et les contours restent à définir, compléterait utilement les directives des Nations unies pour une médiation efficace ainsi que les directives et autres résolutions visant à renforcer la coordination entre l'ONU et l'Union africaine notamment.

Sur ce point, il importe que chacune des organisations prestataires de bons offices et d'actions de facilitation prenne en interne des dispositions appropriées, afin d'articuler le rôle de leurs représentants avec celui du médiateur chef de file. Des clauses éthiques et déontologiques de non-concurrence, de communication et de transparence doivent être intégrées par les institutions internationales dans les contrats et statuts de leurs représentants. En application de cet engagement formel de la communauté internationale sur l'unité de la médiation, les dénominations et statuts souvent confus de ces multiples acteurs devraient être en conséquence révisés, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des processus de médiation.

Si l'engagement concerne au départ les acteurs étatiques, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, celui-ci pourrait être étendu aux OING, aux ONG et aux acteurs des sociétés civiles locales pour s'assurer d'une coordination efficiente des acteurs et du développement des synergies.

La formalisation de cet engagement par la communauté internationale, à laquelle la Francophonie doit œuvrer ces prochains mois, permettrait de contrer les nombreuses tentatives individuelles d'appropriation des crises telles qu'on les rencontre encore trop souvent sur le terrain des conflits. Elle permettrait enfin d'articuler utilement les différentes contributions proposées par les nombreux acteurs présents en les rationalisant autour d'une finalité commune : la construction d'une paix durable.

L'APPROPRIATION NATIONALE DES SOLUTIONS

L'inclusion des acteurs

La paix, le renforcement de la démocratie et des droits de l'Homme constituent une œuvre quotidienne qui requiert une appropriation des solutions par les acteurs politiques et de la société civile à l'échelon national.

La question de l'appropriation des solutions par les parties à l'échelle nationale est déterminante en médiation et le travail du médiateur sur l'inclusion des acteurs est décisif.

En effet, le médiateur seul ne construit pas la paix. Les parties au conflit et la société dans son ensemble doivent adhérer au processus de paix et s'employer à mettre en œuvre les accords qui en découlent.

Beaucoup de médiations ont échoué car elles n'ont pas favorisé l'inclusivité des acteurs. Lors de la conclusion d'un cessez-le-feu et d'un accord de paix, il convient de s'assurer de la mise en œuvre en favorisant un processus engagé avec tous les acteurs. Parfois, les processus de médiation sont conduits en écartant, pour des raisons essentiellement politiques, des acteurs décisifs qui ne sont pas représentés, ce qui a pour effet d'anéantir toute chance de réconciliation nationale, en dépit des compétences reconnues des éminents médiateurs mobilisés. Ces décisions politiques, imposées au médiateur,

conduisent à fragiliser la paix. Les efforts engagés par la suite sur les plans militaire, politique, économique et en termes de développement se révèlent insuffisants en matière de sécurisation du processus de paix. L'indépendance du médiateur étant de fait limitée en raison de son investiture politique, les efforts menés pour l'inclusion des acteurs ne sont souvent que partiels, car tous ne sont pas reconnus ou peuvent être écartés pour des raisons politiques.

Par ailleurs, dans certaines situations, la médiation internationale doit être suspendue ou interrompue lorsque les agissements criminels et les violations des droits de l'Homme perpétrés par certains acteurs à l'encontre des populations atteignent un seuil de gravité tel qu'ils sont considérés par certaines parties en présence, les États ou la communauté internationale, comme totalement incompatibles avec le processus engagé.

Le médiateur doit s'attacher, en dehors des parties identifiées au conflit, à inclure et traiter équitablement tous les acteurs décisifs de la société civile, y compris les victimes et les femmes, ainsi qu'en disposent les directives des Nations unies, mais également les jeunes qu'il convient d'inclure dans le dialogue politique et le processus de paix. Les femmes sont un acteur essentiel au processus de paix et doivent être incluses dans la médiation, conformément à la résolution 1325 de l'ONU sur le développement de la participation des femmes au processus de paix et au sein des équipes de médiation. Les femmes, et plus généralement la société civile, jouent un rôle crucial en apportant un surcroît de légitimité, elles sont des alliées potentiellement importantes qu'il importe d'associer au processus. Des efforts sont entrepris pour inclure les femmes et les associations de femmes victimes des conflits dans les médiations internationales. Pourtant, à ce jour, force est de constater qu'aucune femme n'a été encore désignée comme médiatrice chef de file pour résoudre un conflit international.

Toutefois, l'appui de la société civile et d'autres parties prenantes ne saurait être tenu pour acquis car certains acteurs peuvent avoir des positions intransigeantes et s'opposer à la médiation.

En raison des faibles capacités de négociation en présence, des soutiens techniques et des formations doivent être organisés afin de renforcer les capacités des acteurs de la société civile. Ce soutien technique est souvent essentiel pour renforcer l'inclusion des acteurs et légitimer le processus de médiation.

Ainsi, le médiateur doit veiller à l'inclusion extensive et effective des acteurs principaux et subsidiaires dans le cadre d'un processus participatif, inclusif et équitable, afin de donner toutes ses chances à la construction de la paix. Les mécanismes de « justice transitionnelle », en concourant à l'implication et à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs, renforcent l'appropriation des solutions à l'échelle nationale et leur effectivité.

La pédagogie de la paix, de la justice et des droits de l'Homme

Afin de favoriser l'appropriation des valeurs de paix, de justice, de sécurité et des droits de l'Homme à l'échelle nationale, le médiateur doit, tout au long de sa mission, faire œuvre de pédagogie. La médiation et les droits de l'Homme étant consubstantiels, le médiateur, en sa qualité de pédagogue de la paix et des droits de l'Homme, doit transmettre son savoir, son savoir-être, son savoir-faire et son faire-savoir à l'ensemble des acteurs nationaux représentatifs, aux parties, mais aussi aux acteurs principaux et subsidiaires.

La médiation, dès lors qu'elle respecte les règles éthiques et déontologiques, concourt au renforcement des droits de l'Homme et de la dignité humaine. Elle apparaît comme le mode le plus approprié de traitement des conflits et de construction de liens pacifiques futurs.

Les mécanismes de « justice transitionnelle », inclusifs et participatifs, qui contribuent à renforcer l'efficacité de la médiation et l'effort de pacification, doivent être intégrés dans cette pédagogie.

Afin de s'assurer de la diffusion de sa pédagogie en matière de droits de l'Homme et de médiation ainsi que leur appropriation par

les acteurs locaux concernés, le médiateur doit s'entourer d'une expertise technique et d'une équipe d'appui à la médiation pour former les acteurs locaux (décideurs politiques, société civile, etc.). L'accent doit être mis sur les techniques de négociation de bonne foi, de médiation ainsi que sur les mécanismes de justice transformative, réparatrice et restaurative. Dans une deuxième étape, il convient de mettre l'accent sur la formation de formateurs aux droits de l'Homme et à la médiation, afin de favoriser la mise en œuvre des accords et leur consolidation. Enfin, l'accent doit être porté sur la systématisation de l'évaluation des médiations mises en place, afin de capitaliser les enseignements tirés et les pratiques utiles en particulier dans la prise en compte des droits de l'Homme dans les processus engagés, lesquels pourront être ensuite intégrés dans les formations. Seule la systématisation de l'évaluation permettra à terme de renforcer l'efficacité de la médiation internationale.

LA GESTION DE LA SORTIE DE CRISE, DE LA RECONSTRUCTION DES ÉTATS ET DE LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE

Le soutien des experts techniques

Au-delà de l'accord, le processus de consolidation de la paix doit être engagé dans le cadre de la gestion de la sortie de crise, de la reconstruction des États, de la transition démocratique et d'un retour à une vie politique apaisée. L'accent doit être porté sur l'expertise et la formation aux questions constitutionnelles, législatives, parlementaires, judiciaires et aux droits de l'Homme. Dans ce cadre, la Francophonie s'est attachée à soutenir l'amélioration constante du dispositif d'observation de la démocratie, des droits et des libertés. Elle a également œuvré à l'élargissement des réseaux institutionnels et, à travers eux, mobilisé l'impressionnante somme de compétences ressortant de tout l'espace francophone dans le secteur de l'État de droit. La Francophonie a aussi facilité le partage des pratiques utiles dévelop-

pées notamment dans les pays en sortie de crise et en transition à travers la réforme des textes ou l'élaboration de textes nouveaux requis pour consolider une vie politique apaisée.

Les missions de médiation électorale sont évidemment déterminantes dans la reconstruction politique des États, et de nombreux spécialistes francophones sont mobilisés depuis plusieurs années déjà par l'OIF, en coordination avec les instances internationales partenaires. Ces missions, qu'il s'agisse de la tenue d'élections présidentielle, législatives ou locales, ont vocation à accompagner la transition démocratique et doivent recevoir l'appui de la communauté internationale, quand celui-ci s'avère déterminant pour le maintien et la consolidation de la paix.

Si les atouts et l'expérience de la Francophonie sont indéniables dans les actions de médiation internationale et électorale, un important décalage existe entre la volonté affichée et les moyens plus limités pour y répondre. La Francophonie doit œuvrer au développement du soutien des experts techniques et renforcer les capacités des réseaux francophones qui doivent être davantage mobilisés sur l'accompagnement multiforme des sorties de crise, de la reconstruction des États et de la transition démocratique. Le renforcement du dispositif francophone, des moyens techniques, humains et financiers constitue le défi à relever, afin de répondre aux nouveaux besoins de la médiation internationale.

Dans ce cadre, la Francophonie doit donc définir et mettre en place une stratégie pluriannuelle en matière de médiation internationale, afin de répondre aux attentes de ses membres et de ses partenaires.

Le renforcement des politiques d'aide publique au développement

Ces dernières années, la communauté internationale a consacré une place particulière au développement de programmes d'aide publique au développement dédiés à la prévention et au règlement

pacifique des conflits et aux instruments de stabilité. À cet égard, l'Union européenne a déployé des moyens importants sur les instruments de stabilité. Elle a également engagé un ambitieux programme en 2012 visant à renforcer la réponse aux crises notamment par le développement de la médiation internationale. Elle a par ailleurs renforcé ses capacités internes et ses moyens, afin de jouer désormais un rôle actif en matière de gestion des crises et de médiation internationale sur les prochaines années, aux côtés de ses partenaires.

D'autres programmes sont venus compléter ce dispositif au travers d'initiatives dédiées au renforcement des droits de l'Homme et des capacités de la société civile en privilégiant une aide directe et d'urgence de soutien aux acteurs. Dans ce cadre, l'Union européenne a créé un fonds d'urgence d'appui aux crises et de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme.

Des structures d'appui à la médiation ont été également créées et mises en place par les organisations internationales, régionales et sous-régionales. Plusieurs structures ont ainsi vu le jour, notamment au sein des Nations unies avec l'unité de soutien à la médiation, de l'Union européenne (Service européen pour l'action extérieure – SEAE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et, plus récemment, de la CEDEAO. Ces structures d'appui constituent une valeur ajoutée pour le développement de la médiation internationale et le renforcement des droits de l'Homme. En favorisant les échanges d'informations sur la situation des crises, le développement des réseaux d'experts, la diffusion de pratiques utiles, ainsi que des guides méthodologiques, ces structures d'appui concourent à la professionnalisation des acteurs de la médiation internationale. Il convient de mentionner la création de la plate-forme européenne EPLO (*European Peacebuilding Liaison Office*) dédiée à la médiation internationale qui concourt activement, avec d'autres organisations, à la professionnalisation des acteurs de la société civile dans les domaines de la prévention des conflits et de la construction de la paix.

En application de la résolution 1325 de l'Assemblée générale des Nations unies en date du 31 octobre 2000 sur l'importance de la participation des femmes dans les processus de paix, plusieurs programmes de développement ont encouragé la participation des femmes aux processus de médiation internationale, comme acteurs politiques et de la société civile mais également comme médiateurs. À cet égard, il faut souligner les efforts des Nations unies et de l'OSCE, au travers du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), ainsi que de l'Union européenne pour renforcer la parité homme-femme et la participation effective des femmes aux processus de paix, y compris en qualité de médiateurs.

Si cet élan significatif en matière de règlement pacifique des conflits est souligné, la Francophonie et la communauté internationale doivent encore redoubler d'efforts pour le développement de programmes de soutien à la médiation internationale orientés sur le renforcement des droits de l'Homme, l'appui à la société civile et notamment des femmes, ainsi que sur les mécanismes de « justice transitionnelle ».

TROISIÈME TABLE RONDE

La dimension préventive de la médiation

LA CULTURE DE LA PRÉVENTION ET SES LIMITES

La prévention structurelle et opérationnelle

En matière de prévention des conflits, de nombreux efforts ont été fournis par les organisations internationales et régionales afin de mettre en place des indicateurs, des systèmes d'alerte et de réaction rapide. Toutes les organisations s'accordent sur la nécessité de développer et mettre en place une culture de prévention.

Afin d'approfondir sa réflexion en matière de prévention des conflits, la Francophonie a mis en place en 2010 un panel d'experts chargé d'évaluer les capacités politiques et techniques de la Francophonie en matière d'alerte précoce et de réaction rapide, et de rédiger un rapport. Ses recommandations ont souligné les difficultés pour les États membres, mais aussi pour l'OIF elle-même, à pouvoir s'approprier la culture de la prévention. Car une pleine appropriation de la culture de la prévention ne repose pas sur la seule volonté politique, certes indispensable, elle requiert aussi des capacités et des ressources adaptées pour relever les défis de l'opérationnalité.

Dans la mise en œuvre de l'opérationnalité de la culture de la prévention, l'importance d'une articulation adaptée de la prévention structurelle et de la prévention opérationnelle est soulignée. À cet égard, le rapport du panel d'experts valide et consolide le dispositif établi par le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, en rappelant au passage que ces deux temps de la prévention interviennent en des phases distinctes, mais que prévention structurelle et prévention opérationnelle sont complémentaires.

La Francophonie doit donc poursuivre son action en faveur du développement d'une culture de prévention qui soit à la fois structurale et opérationnelle, en étant dotée de moyens correspondants.

L'absence de réaction rapide

En dépit du développement des systèmes d'alerte de plus en plus sophistiqués, la réaction de la communauté internationale reste tardive pour contenir le développement des crises ou les apaiser.

Le déclenchement des systèmes d'alerte n'a pas toujours pour effet de conduire à une réaction rapide et appropriée de la communauté internationale.

La médiation est très souvent mise en place lorsque le conflit a atteint un niveau majeur. En pratique, les tentatives de réaction de la communauté internationale se heurtent à la souveraineté des États qui est dressée comme un rempart. Dans ce cadre, sur le fondement de la responsabilité de protéger et du maintien de la stabilité régionale, une réaction régionale unifiée pourrait être mise en place en constituant une réponse appropriée.

Plus généralement, la Francophonie et la communauté internationale doivent réfléchir à l'organisation, la structuration et la systématisation de la diplomatie préventive. Cette réflexion pourrait s'orienter sur la rationalisation des moyens et des ressources limités, en privilégiant l'intervention des organisations les plus légitimes, pertinentes et bénéficiant du meilleur avantage comparé. Elle devrait associer également les acteurs non étatiques qui peuvent être dans certains cas une valeur ajoutée pour compléter le dispositif.

La Francophonie doit donc encourager la communauté internationale à mettre en place en matière de prévention des conflits une réaction rapide régionale unifiée, en mobilisant les organisations multilatérales les plus pertinentes.

LA DIMENSION PRÉVENTIVE ET LE « SERVICE APRÈS-VENTE » DE LA MÉDIATION

La conclusion d'accords de paix présentant des garanties

La médiation internationale est encore peu porteuse de garanties en matière de consolidation de la paix. La dimension préventive de la médiation et sa capacité à encadrer les risques de résurgence des conflits pour l'avenir, prenant en compte le continuum de la paix sous la forme d'un « service après-vente », sont peu souvent intégrées par les médiateurs et les instances internationales.

Au premier rang des difficultés, les accords de paix sont trop souvent conclus dans la précipitation sans que le cadre précis de leur mise en œuvre ait été prévu. Par conséquent, il importe de conclure des accords de paix qui prévoient formellement le cadre précis de leur mise en œuvre afin de renforcer leur efficacité. Il convient en effet, pour le médiateur, d'anticiper en amont les risques de résurgence des conflits, de s'assurer de l'interprétation, des conditions d'application des accords de paix ainsi que des modalités de prévention, de gestion et de résolution pacifique des conflits futurs. Ces éléments, qui doivent donc être prévus par le médiateur dès le départ, doivent être également aussi précis que possible afin d'apporter des garanties tangibles pour la consolidation de la paix.

Si la gestion et le suivi des accords doivent être prévus dès le départ par le médiateur, ils sont mis en œuvre par les acteurs politiques et de la société civile, lesquels doivent être préparés à ces nouvelles fonctions. Ces interlocuteurs doivent être identifiés en amont de la finalisation des accords par le médiateur, afin de s'assurer de l'effectivité des accords conclus et d'anticiper les difficultés. Si les finalités de la médiation internationale doivent être circonscrites, la définition du cadre précis de la mise en œuvre et des conditions de suivi des accords relève de la mission du médiateur.

Si la mission du médiateur international prend fin à l'issue de la

conclusion des accords de paix, une expertise technique internationale et locale de la médiation-facilitation d'appui aux acteurs concernés pourrait prendre le relais en s'inspirant du même esprit et de la même méthodologie qui ont guidé le processus de médiation.

Si la prévention est essentielle, la gestion et les modes de règlement pacifique des conflits futurs sont tout aussi importants et doivent être définis en amont de la finalisation des accords par le médiateur en accord avec les parties, à l'issue d'un important travail de sensibilisation, afin de préparer l'avenir.

Une réflexion doit être engagée sur les conditions de mise en œuvre et le suivi des accords qui constituent une question centrale afin de renforcer l'efficacité des processus de paix. Dans ce cadre, l'expérience de la médiation dite « de projet », inspirée de la médiation commerciale notamment, pourrait utilement nourrir la réflexion et constituer une première piste intéressante, afin d'encadrer la mise en œuvre et le suivi des accords ainsi que la gestion des risques et la résolution des conflits futurs. L'expérience positive de la médiation des cercles restauratifs développés avec succès au Brésil pourrait constituer une seconde piste de réflexion.

La Francophonie doit œuvrer avec la communauté internationale au renforcement de la dimension préventive de la médiation en encourageant les médiateurs à définir le cadre précis de la mise en œuvre et le suivi des accords en particulier sur la prévention, la gestion des risques et la résolution pacifique des conflits futurs, afin d'apporter des garanties en matière de consolidation de la paix. Le développement d'un « service après-vente » de la médiation doit être envisagé et intégré par le médiateur et les parties en amont du processus de finalisation des accords de paix.

Les GIC préventifs, le développement des laboratoires d'idées francophones

En matière de prévention des conflits, la médiation peut jouer un rôle déterminant. Dans cette perspective, l'expérience positive des GIC rationalisés pourrait être mise à profit, afin de donner plus de poids aux mécanismes de réaction rapide.

Par ailleurs, l'OIF doit développer des centres d'analyse et de recherche francophones, en se basant sur l'expérience anglo-saxonne des *think tanks*, traduits littéralement par « réservoirs de pensées » ou « laboratoires d'idées ». La mise en réseau d'un groupe d'experts et de laboratoires d'idées francophones renforcerait son action pour le développement de la médiation en matière de prévention et de règlement des conflits.

La Francophonie doit engager une réflexion avec la communauté internationale sur le développement des GIC en matière de réaction rapide.

LE RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Les limites de la médiation

La médiation internationale est souvent considérée comme un processus ponctuel et nécessairement limité dans le temps. En effet, la médiation n'a pas vocation à s'inscrire dans la durée ni à se substituer à l'intervention des États dans l'accompagnement vers la sortie de crise, la reconstruction des États, la transition démocratique et le retour à une vie politique apaisée.

En conséquence, maintenir la médiation dans la durée n'a pas de sens et beaucoup de médiateurs s'y opposent à juste titre pour les raisons évoquées ci-dessus. Si la médiation doit être limitée dans le temps, la mise en œuvre et le suivi des accords de paix ainsi que leur

systématisation restent néanmoins une problématique centrale et doivent inviter la communauté internationale à reconsidérer son approche lorsque les situations de résurgence sont prévisibles.

Dans certaines situations, il pourrait être envisagé que, à l'issue du processus de médiation, une expertise technique, notamment régionale et locale, en matière de médiation et de droits de l'Homme prenne le relais de la médiation internationale pour appuyer les parties dans la gestion et le suivi de la mise en œuvre des accords de paix ainsi que la prévention et la résolution des risques futurs. Cet accompagnement multiforme aurait comme objectif également de développer la formation des acteurs locaux (décideurs politiques, société civile, avocats, magistrats, etc.), afin de renforcer les capacités au plan régional. Cette expertise internationale et locale d'appui de relais contribuerait ainsi à renforcer la consolidation de la paix, afin de ne pas remettre en cause le chemin parcouru, en diffusant également ses résultats au plan régional. Le développement des équipes régionales d'appui à la médiation constitue une priorité. Dans le cadre de la formation des équipes régionales et locales à la médiation internationale et au suivi de la mise en œuvre des accords, le soutien de la Francophonie doit être envisagé.

La Francophonie doit donc œuvrer au développement de l'expertise d'appui auprès des acteurs concernés sur le suivi et la mise en œuvre des accords de paix ainsi que sur la prévention, la gestion et la résolution pacifique des risques futurs. Cette expertise internationale, régionale et locale d'appui pourrait contribuer à renforcer les capacités des acteurs concernés au plan régional en concourant au développement d'une culture de paix et de médiation.

La dissémination de la culture de la paix

Pour prévenir les crises en amont ou en aval à l'issue des accords conclus, la communauté internationale doit apporter des solutions aux États en crise en accompagnant leur développement politique,

économique, social et culturel. Dans ce cadre, la priorité doit être donnée au développement de l'intégration économique, sociale et régionale des jeunes, des femmes et de la société civile sur le continent africain.

Les moyens mobilisés par les instances régionales et déployés au plan régional et local pourraient prendre la forme d'une aide directe au bénéfice des acteurs de la société civile, des victimes et des femmes afin d'encourager les initiatives.

S'agissant des politiques éducatives, la priorité doit être donnée à la dissémination de la culture de la paix ; la formation régionale des jeunes à la paix, à la prévention et au règlement pacifique des conflits constitue un défi important qu'il convient de relever. À cet égard, le développement de projets interrégionaux sur la dissémination de la culture de la paix pourrait constituer une piste intéressante. Ces enseignements dispensés au niveau régional permettraient de renforcer la dissémination de la culture de la paix, dans ses valeurs de justice, de droits de l'Homme et de règlement pacifique des conflits, auprès des jeunes en préparant l'avenir au plan régional.

Enfin, si la formation des acteurs de la société civile et des jeunes est importante, la formation des décideurs politiques et institutionnels aux droits de l'Homme, à la prévention et au règlement pacifique des conflits constitue une priorité pour le développement de la paix et de la stabilité au plan régional. Cette priorité, qui est à ce stade peu prévue par les programmes d'aide publique au développement, pourrait être encouragée au plan régional. En outre, ces formations pourraient, dans certaines situations, constituer une conditionnalité de l'aide publique au développement.

CONCLUSION

Les enseignements de cette retraite sont multiples et découlent autant de la nature des conflits, du grand nombre de médiations (étatiques, régionales, internationales et même celles d'ONG) qui peuvent s'essayer au règlement d'un seul conflit que du mandat du/des médiateur(s).

Au terme d'une réflexion majeure que fut pour la Francophonie cette retraite, les difficultés objectives sont pointées et connues. On lira dans le détail les recommandations les plus importantes telles qu'elles furent dégagées. Toutefois, on pourrait les résumer en disant, tout d'abord, que toute médiation, quelle qu'elle soit, s'inscrit aujourd'hui dans un espace politico-institutionnel dans lequel sont en synergie médiateurs, organisations internationales et société civile ; synergie sans laquelle aucune médiation ne peut avoir de prise et d'effectivité surtout sur le long terme et dans la perspective du post-conflit et de la consolidation de la paix.

C'est cet espace qu'il nous appartient à chaque fois d'appréhender pour être sûr d'associer et d'inclure toutes les parties au conflit et d'empêcher que derrière le conflit résolu n'en surgisse un autre que l'on n'avait pas perçu ou qui serait issu des incompréhensions et des lacunes attachées au règlement du premier. Il y va dans cette vigilance de l'adhésion de la société civile au plan de paix établi et de l'acceptation par les milieux les plus larges des finalités des accords trouvés.

Car, et c'est là le point essentiel dans la médiation et sa réussite, l'appropriation des termes du règlement et de la philosophie qui l'inspire est cruciale. Une médiation réussie est une médiation formalisée et actée, se traduisant dans les paroles et les gestes qui fondent le compromis sur de nouvelles bases et qui marquent une césure entre le temps du conflit et celui de la paix. Sur des bases rénovées, la collectivité apprend à

nouveau à vivre dans la concorde et se réclame d'autant plus du pacte issu de la médiation qu'elle l'a fait sienne. La justice en période de transition trouve ici toute sa place avec la lutte contre les tentatives et les tentations de l'impunité. En ce qui concerne l'avenir, l'une des grandes avenues de la réflexion sur la médiation, qu'il ne faudrait pas d'ailleurs tarder à ouvrir, est celle de son incorporation dans les textes constitutionnels, certes, mais dans la culture et la société là où sont ses racines les plus vraies.

Sans doute aussi, prolongeant la réflexion sur les aspects techniques et institutionnels, on pourrait s'interroger dans un troisième temps sur la « centralité du médiateur », non pas au sens de sa toute-puissance – qui serait hautement contestable – mais au sens de son positionnement stratégique entre les parties et du fait aussi qu'il peut apparaître comme le maître, ou à tout le moins l'un des maîtres, du calendrier du processus de médiation.

C'est là, au-delà de la stricte conduite de la médiation, que le médiateur apparaît en stature de partie tierce sur laquelle reposent néanmoins l'avenir de la médiation et, en tout cas, la responsabilité de faire apparaître ces consensus procéduriers et parfois stratégiques desquels surgira le consensus de la médiation. C'est là, sans doute, que le savoir et les techniques de la médiation trouvent leurs limites, et que la médiation apparaît essentiellement comme un art issu de l'expérience et de la sagesse, certes, mais que confortent la confiance et la crédibilité qu'inspire le médiateur. Position difficile : elle n'est pas seulement de diplomatie mais d'empathie. Elle suppose l'intelligence profonde de la culture autre dans laquelle se trouve plongé le médiateur, sans que sa culture propre, dont il doit se départir autant que faire se peut, lui serve de repère afin d'avoir une saine lecture des choses. Sans la certitude de tout comprendre des signes et des codes qui lui sont renvoyés par les acteurs de la médiation... C'est là le risque de toute médiation et de tout médiateur. C'est là aussi que se trouvent leur noblesse et leur grandeur.

ANNEXES

2^e Retraite de la médiation internationale (21-22 novembre 2012)

Siège du Centre de politique de sécurité, Genève (GCSP)

Placée sous la présidence de :

M. Ridha BOUABID, ambassadeur, représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève,

M. Fred TANNER, ambassadeur, directeur du GCSP, Genève,

M. Claude ALTERMATT, ambassadeur, chef de la division Afrique subsaharienne et Francophonie, Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Suisse,

M. Hugo SADA, délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, OIF.

Session introductive :

« L'état des lieux de la médiation internationale », par M. Joseph MAÏLA, ancien recteur de l'Université catholique de Paris, directeur de la prospective, ministère des Affaires étrangères et européennes de la République française.

PREMIÈRE TABLE RONDE

« La médiation internationale face à la complexification des crises et des conflits », sous la présidence de M. Jean PING, ancien ministre d'État, ancien ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie du Gabon, ancien président de la Commission de l'Union africaine, ancien président de la 59^e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Intervenants :

- « Les leçons apprises pour la médiation internationale des crises récentes sur le continent africain », par M. Cheikh Tidiane GADIO, ancien ministre des Affaires étrangères du Sénégal.
- « La complexité des crises et des conflits sous l'angle du droit international », par Mme Laurence BOISSON DE CHAZOURNES, professeur de droit international public à l'Université de Genève.

DEUXIÈME TABLE RONDE

« Comment renforcer l'efficacité de la médiation : cohérence, solidarité et professionnalisation », sous la présidence de M. Pierre BUYOYA, ancien président de la république du Burundi, envoyé spécial du Secrétaire général de la Francophonie pour la Centrafrique, haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel.

Intervenants :

- « Propositions pour l'efficacité de la médiation », par M. Pierre BUYOYA.
- « Évaluation de l'expérience des groupes internationaux de contact et recommandations », par M. Saïd DJINNIT, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest.
- « La contribution de l'Union européenne au renforcement de l'efficacité de la médiation internationale », par M. Koen VERVAEKE, directeur pour la Corne de l'Afrique orientale et australe, l'océan Indien, coordinateur principal pour la région des Grands Lacs, Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Union européenne.

TROISIÈME TABLE RONDE

« La dimension préventive de la médiation », sous la présidence de M. Ahmedou OULD-ABDALLAH, ancien ministre des Affaires étrangères de Mauritanie, ancien représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Somalie, ancien représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, ancien représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Burundi.

Intervenants :

- « L'état des besoins de coopération en matière de prévention », par M. Ahmedou OULD-ABDALLAH.
- « Prévention structurelle et opérationnelle, les recommandations du panel d'experts "Francophonie : agir pour prévenir" de 2010 », par M. Andrianaivo RAVELONA RAJAONA, consultant auprès de la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, Organisation internationale de la Francophonie.
- « Leçons apprises et pratiques utiles des expériences de médiation en Afrique », par M. El Hacem LEBATT, ancien ministre des Affaires étrangères de Mauritanie, envoyé spécial du Secrétaire général de la Francophonie pour le Tchad.

Discours du délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur du GCSP,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui pour cette nouvelle Retraite sur la médiation internationale. Au nom du Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M. Abdou Diouf, qui m'a chargé de vous porter ses chaleureuses salutations et qui forme des vœux de plein succès à nos travaux, je souhaite vous remercier d'avoir, malgré vos emplois du temps chargés, répondu présent à cette invitation. J'y suis sensible et votre confiance indéfectible conforte la démarche et l'action francophones. Je souhaite également remercier le Centre de politique de sécurité de Genève qui nous fait à nouveau l'amitié de se joindre à nous pour l'organisation de cette deuxième Retraite sur la médiation internationale.

Toute ma gratitude va à l'endroit du pays hôte, la Suisse, dont nous connaissons l'engagement fort pour la prévention et la résolution des conflits ; engagement qui a été réitéré lors du discours de M. Ueli Maurer, vice-président du Conseil fédéral suisse, lors de l'ouverture du Sommet de la Francophonie de Kinshasa.

Cinq années sont passées depuis la première Retraite organisée en 2007 et il nous a semblé important de pouvoir dresser un nouveau bilan aujourd'hui, prenant en compte les avancées mais aussi les enjeux et défis à relever pour la consolidation de notre action commune.

Tout récemment, la survenance de la crise au Mali et dans le Sahel a

permis de mesurer tout l'intérêt que la Francophonie accorde à la médiation dans la prévention des conflits et le règlement des différends.

En effet, les prémices de la facilitation-médiation en Francophonie trouvent leur origine dans la Charte de novembre 1997 à Hanoi, révisée à Antananarivo le 23 novembre 2005. La démarche et l'action de la Francophonie seront consacrées par le dispositif du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako. En confirmant ce dispositif, la Déclaration de Saint-Boniface, pour sa part, met l'accent sur la diplomatie préventive et sur la médiation.

C'est sur la base de ce dispositif que le Secrétaire général, qui en est la cheville ouvrière, peut recourir à tous les instruments dont il dispose, notamment les envoyés spéciaux dont je salue la présence de certains dans cette salle. Les initiatives prises dans ce cadre par le Secrétaire général visent à contribuer au règlement pacifique des crises et des conflits ainsi qu'à soutenir des transitions démocratiques apaisées.

Par ailleurs, on soulignera que ces actions s'inscrivent dans une logique de partenariat afin de créer des synergies et de réunir toutes les conditions favorables à la résolution durable des crises. C'est pourquoi l'OIF, avec ses partenaires, entend consolider les acquis et les faire prospérer dans le cadre d'une coopération renforcée, en s'employant à participer activement aux nouvelles configurations de la facilitation qui a émergé.

La participation de la Francophonie à des groupes internationaux de contact illustre cette forme rénovée de l'accompagnement des dynamiques actuelles de règlement et de sortie de crise, par la médiation ou la facilitation. C'est ainsi que l'OIF a été membre du GIC Mauritanie à la fin de l'année 2008, et de celui de Guinée à partir d'avril 2008 puis qu'elle s'investit pour Madagascar. Elle est actuellement membre du groupe de soutien et de suivi de la crise malienne.

D'autre part, à travers une dialectique permanente entre réflexion et action, et à la lumière des nouveaux défis, la Francophonie a enrichi les modalités de sa contribution à la prévention et au règlement des crises et des conflits. Tout en préservant ses spécificités, elle participe à la démarche de l'ensemble des organisations internationales, régionales

et sous-régionales désireuses de conforter leurs capacités et d'approfondir leurs partenariats.

C'est tout le sens que nous accordons à cette retraite qui est le prolongement d'une première rencontre organisée en 2007 et dont certaines recommandations formulées à cette occasion seront naturellement revisitées.

Compte sera également tenu des résultats des conférences sur la médiation organisées par d'autres organisations internationales, à l'instar de l'Union africaine qui a tenu au début de ce mois au Caire la troisième Retraite de haut niveau des envoyés et représentants spéciaux. La Francophonie est régulièrement associée à ces rencontres et y prend part activement.

En effet, la médiation internationale fait face à de nouveaux défis :

- défi de la complexification des crises ;
- défi de l'efficacité de la médiation ;
- défi de la prévention des conflits au sein du processus de la médiation.

C'est autour de ce triptyque que nous tenterons de définir comment l'OIF, et la communauté internationale, peut consolider les efforts de médiation et en renforcer la cohérence.

Face à l'élargissement des attentes de la médiation, qui doit maintenant s'atteler à tout le continuum de la paix et à la dimension préventive aussi bien opérationnelle que structurelle, il importait aussi que l'on puisse examiner, à la lumière des récentes expériences, les avancées, depuis les recommandations formulées par le panel d'experts mis en place par le Secrétaire général en 2010, afin de renforcer notre dispositif en matière de prévention des conflits.

Sur les objectifs et la méthodologie des travaux de cette rencontre, vous l'aurez compris, cette retraite sur la médiation internationale vise à évaluer le chemin parcouru et à identifier, au regard des nouveaux enjeux, les défis à relever. Il s'agit de tirer les enseignements des expériences développées tout en mettant en exergue les pratiques utiles qui ont fait leurs preuves dans ce domaine.

À la suite de l'état des lieux de la médiation internationale aujourd'hui présenté par M. Joseph Maïla, qui nous fait l'amitié de sa présence et

que je remercie, les travaux de cette retraite seront organisés sous forme de trois séances de travail orientées sur les principales problématiques actuelles :

- la première table ronde porte sur l'adaptation et la consolidation de la médiation internationale face à la complexification des crises ;
- la deuxième table ronde est dédiée au renforcement de l'efficacité de la médiation internationale ;
- enfin, une troisième séance est consacrée à la dimension préventive de la médiation internationale.

À l'occasion de chacune des tables rondes, plusieurs questions clés ont été identifiées, dans la perspective de pouvoir dégager, à l'issue des échanges et des discussions, les enseignements utiles et les bonnes pratiques, ainsi que les recommandations opérationnelles, afin de contribuer à consolider le dispositif de la médiation internationale.

Les conclusions et les recommandations de ces deux journées seront présentées par M. Joseph Maïla.

Je souhaite remercier encore tous les participants qui, par leur présence, contribuent au renforcement de la cohésion des pratiques de la médiation internationale et à la consolidation du dispositif de prévention et de règlement des conflits. Je souhaite également remercier toutes les équipes qui ont contribué à l'organisation dans les très brefs délais impartis et qui œuvrent à mes côtés, avec énergie et talent, à l'efficacité de nos actions.

Enfin, je souhaite qu'à l'issue de ces travaux nous ayons de nouvelles solutions constructives et un chemin éclairé d'actions opérationnelles.

Je vous remercie de votre attention,

HUGO SADA

Intervention du chef de la division Afrique subsaharienne et Francophonie du DFAE

CONTEXTE INTERNATIONAL

- La médiation s'inscrit en 2012 dans un contexte international marqué par un retrait d'opérations directes des grandes puissances au profit de forces multilatérales.
- Une régionalisation de la médiation et son traitement par des organisations régionales, comme on le constate aujourd'hui notamment en Afrique avec les initiatives de l'Union africaine et de la CEDEAO.
- La spécialisation d'organisations non gouvernementales actives dans certains conflits, comme des ONG suisses, tel le Centre pour dialogue humanitaire Henry Dunant à Genève.

L'on observe des activités de plus en plus complexes entre groupes de contact, ce qui pose le problème de la cohérence des actions engagées et de la coordination entre les groupes en question.

CADRE SUISSE

En tant que pays stable, neutre et démocratique, à vocation universelle, bénéficiant d'une excellente réputation et déterminée à renforcer la sécurité humaine, la Suisse est appelée à jouer un rôle comme acteur constructif, engagé et responsable, dans la mesure où la communauté internationale l'attend d'elle. La Suisse peut fournir ses services en matière de coopération internationale et de médiation, ce en contribuant à une recherche de solutions politiques.

La Suisse met aujourd'hui à la disposition de la communauté internationale des lieux de rencontre, des compétences et de l'expertise dans le domaine de la médiation. Depuis le XIX^e siècle, les bons offices constituent une activité importante de la médiation de la Suisse. Le besoin de bons offices dépend de la situation internationale. L'excellente réputation de la

Suisse dans ce domaine profite également de la « Genève internationale », qui s'est développée comme un centre de la diplomatie internationale au lendemain de la Grande Guerre (siège de la Société des Nations). Genève, ville suisse et francophone, centre emblématique du droit humanitaire et du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge depuis les Conventions de Genève et la création du CICR en 1863, offre à cet égard un lieu unique pour le dialogue et des négociations au service de la paix, du droit humanitaire, des droits de l'Homme et du développement du monde. Mais c'est aussi en dehors de la ville de Genève que la Suisse accueille sur son territoire de nombreuses réunions internationales.

En ce qui concerne en particulier les bons offices et de la représentation d'intérêts étrangers, pour la Confédération suisse, acteur visible et actif de la diplomatie continentale depuis 1848, et intercontinentale un peu plus tard, il s'agit d'un élément classique et revêt, historiquement parlant, une grande importance. Les origines de l'expérience helvétique comme puissance protectrice remontent à la seconde partie du XIX^e siècle, où l'État neutre au cœur de l'Europe pouvait tirer l'épingle du jeu dans les rapports tendus, porteurs de risques entre les grandes puissances, surtout ses deux voisins directs, la France et l'Allemagne. Mais c'est durant les deux guerres mondiales qui ont ébranlé le XX^e siècle que la Suisse put offrir, dans l'intérêt de tous les belligérants, ses services de puissance protectrice par excellence.

La Suisse assume en 2012 six mandats de représentation, dont méritent une mention :

- USA à Cuba depuis le 6 janvier 1961 et Cuba aux USA depuis le 1^{er} avril 1991 (double mandat diplomatique).
- USA en Iran depuis le 24 avril 1980 (mandats diplomatique et consulaire).
- Russie en Géorgie et Géorgie en Russie depuis le 5 mars 2009 (double mandat diplomatique).

Concernant ce dernier mandat, la Suisse a pu contribuer récemment à rendre possible l'adhésion de la Russie à l'OMC, du coup levé le blocage grâce à la médiation entre la Russie et la Géorgie. Les propositions suisses ont en effet permis d'éliminer les dernières pierres d'achoppement qui

empêchaient l'adhésion de la Russie à l'OMC. Un accord a été trouvé grâce au canal de dialogue emprunté entre des parties ennemies.

La vocation de l'entremise de la Suisse au service de la paix et de la médiation est le produit d'une culture politique nationale qui fait de la recherche du compromis le moyen d'une coexistence dans l'État fédéral plurilingue, pluriconfessionnel et divisé entre divers partis politiques non majoritaires qu'est la Suisse jusqu'à ce jour.

De même, la Suisse, État fédéral sis au cœur de l'Europe, en marge des grands conflits du XIX^e siècle, sans aucun passé colonial, a souvent dû trouver des voies d'accommodement et des positions négociées avec ses puissants voisins pour préserver la paix, voire son existence.

L'OIF ET LA MÉDIATION

C'est donc sur toile de fond de l'exemple de Genève et de la Suisse, membre actif et solide de la Francophonie, ayant assumé la présidence jusqu'au Sommet de Kinshasa en octobre 2012, que cette retraite aura la vocation d'un échange intense et franc d'informations et d'expertises dans la médiation.

Les éléments suivants mériteraient à notre avis d'être développés par l'OIF en matière de médiation :

- La Francophonie possède de nombreux atouts : sa capacité à intervenir en une seule langue, le français, sa souplesse et sa rapidité d'intervention, son expérience et sa connaissance du terrain ainsi que l'existence de ses réseaux institutionnels, voire informels. En Afrique, les contacts faciles entre chefs d'État et le Secrétaire général, ancien chef d'État africain, sont une valeur ajoutée de notre organisation et créent un contexte très favorable à toute médiation dans des cas de crise, actuellement à Madagascar, en Guinée-Bissau et au Mali.
- Le Secrétaire général doit donc pouvoir pleinement exercer ses capacités de médiateur et s'appuyer sur le soutien politique des États et gouvernements membres. Il doit ainsi agir en lien étroit avec les instances de la Francophonie tout en disposant librement des divers instruments au service de sa médiation.

- Parmi les critères devant guider les choix et l'impact de l'action de l'OIF : l'urgence et la gravité de la situation de la crise, le nombre de partenaires présents sur le terrain ainsi que l'expérience antérieure de la Francophonie dans la zone concernée sont donc des facteurs importants.
- L'action de la Francophonie doit se faire en concertation et en complémentarité avec d'autres intervenants nationaux, régionaux et internationaux. La coordination avec les partenaires internationaux peut à ce titre être encore développée et systématisée, à travers notamment un dispositif d'échanges d'information renforcé.
- La Francophonie a intérêt à disposer d'un répertoire de médiateurs, experts et d'autres ressources francophones. On le sait, les noms ne manquent pas, dans les États membres de l'OIF du Nord tout comme ceux du Sud.
- Enfin, il apparaît nécessaire que les moyens mis à disposition de l'OIF pour s'acquitter dans de bonnes conditions des missions de médiation soient à la hauteur des ambitions francophones et des mandats qui sont confiés à la Francophonie en la matière.

CLAUDE ALTERMATT

Discours du directeur du GCSP à l'ouverture de la 2^e Retraite de la médiation internationale

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Voilà maintenant un peu plus de cinq ans, le Centre de politique de sécurité de Genève accueillait la première retraite sur la médiation en francophonie. Je me souviens alors que de nombreuses personnalités éminentes avaient marqué de leur empreinte l'événement en même temps et avaient alors fortement contribué à ce que chacun avait décrit comme un grand succès.

Aujourd'hui, l'Organisation internationale de la Francophonie et ses ambassadeurs, représentants à Genève et à Paris, ont souhaité renouveler ce partenariat, sollicitation à laquelle j'ai répondu immédiatement favorablement et ce avec beaucoup de plaisir. Aussi, en tant qu'ancien membre du groupe d'experts de haut niveau sur l'intervention précoce et de réaction rapide de l'OIF (High-level Expert Panel on Early Warning and Rapid Reaction), je m'en réjouis d'autant plus que la qualité et la notoriété des participants que je vois aujourd'hui ici présents est l'assurance d'une réunion prometteuse.

Je ne vais pas me lancer dans de longs développements, afin de ne pas différer vos discussions, mais je voudrais seulement rappeler qu'il y a :

- D'abord, une longue tradition de coopération entre le GCSP et l'OIF, ne serait-ce que parce que nombre de pays membres de notre conseil de fondation sont également membres de l'OIF et que le rôle du GCSP, notamment par son action de formation professionnelle, est de promouvoir la consolidation de la paix et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité, objectifs également partagés par l'OIF. C'est ce qui explique que, au-delà d'actions ponctuelles communes liées notamment à la mise en

œuvre d'une politique linguistique ambitieuse, un accord de partenariat avait été envisagé, sur lequel nous avons recommencé à réfléchir récemment.

- Mais notre chemin vers la francophonie, hors de l'OIF, a également connu, durant les derniers mois, un développement très significatif, avec l'École de guerre de Paris avec qui nous avons au cours des derniers mois multiplié les actions de coopération (mémoire, échange de stagiaires, contribution à des conférences à l'École militaire de Paris où le professeur Mahmoud Mohamedou, ancien ministre des Affaires étrangères de Mauritanie et aujourd'hui directeur de notre programme régional, se trouvait voilà dix jours à Paris face aux trois cents officiers français et étrangers de la promotion, en compagnie du général Philippe Meyer ; Thierry Tardy, un de nos experts, a contribué à l'organisation par l'OIF à Addis-Abeba, et en coopération avec les ministères français des Affaires étrangères et de la Défense, de la première d'une série de quatre conférences sur les défis francophones et le maintien de la paix qui se poursuivra en 2013 à Dakar, New York et Genève. Nous venons d'organiser à Addis-Abeba un séminaire en français et en anglais au profit des attachés de défense. Je pourrais poursuivre cette énumération encore longtemps, en rappelant nos stages à Dakar toujours pour attachés de défense, ma rencontre à Yaoundé avec les directeurs des Écoles de guerre francophones, etc.). Partout, nous avons rencontré *la même attente d'une approche plurielle et diversifiée, dans laquelle la francophonie avait quelque chose d'important à apporter.*
- C'est ce qui nous a conduits à élaborer ici même, voilà un peu moins de six mois, une vision de la francophonie au sein du GCSP, document que vous trouverez dans le dossier préparé à votre intention et qui trouve ses racines dans la vision stratégique du centre pour 2011-2015. Sous l'impulsion du ministère des Affaires étrangères suisse et du ministère de la Défense, sans chercher aucunement à concurrencer l'usage de la langue anglaise, qui n'aurait que peu de sens, notamment au sein de la Genève internationale, nous avons planifié et conduit nos actions sur la base de la langue, *vue comme vecteur d'une pensée différenciée*, qui constitue la base

même de notre approche des dossiers et des problématiques. Notre équipe d'experts, formée à la fois de diplomates, militaires, professeurs bilingues anglo-français, nous permet, au sein de cet environnement genevois, d'avoir une certaine force de frappe en la matière.

- Aujourd'hui, le contexte stratégique est trouble, voire inquiétant – les militaires parleraient du « brouillard » de la guerre –, et les situations dans lesquelles la diversité d'approche peut apporter un plus significatif sont nombreuses. Je pense notamment au Mali ou au Sahel de manière générale, sujets sur lesquels nous travaillons, comme nous l'avons déjà fait sur la Syrie ou la Libye, et comme nous continuons à le faire dans nos études du printemps arabe et des transitions qu'il a initiées.
- C'est pour lutter contre ce « brouillard » que j'évoquais que le GCSP a été conduit à se transformer profondément et pour faire simple à orienter ses activités selon trois grands programmes : *leadership* dans la gestion des conflits, *nouveaux défis* à la sécurité et développement des capacités régionales. Retenez seulement, si vous le voulez bien, que *leadership*, *management*, *globalisation* en même temps que *régionalisation*, *formation*, *négociation* et *médiation* demeurent notre cœur d'activité, le tout dans l'impartialité que nous revendiquons et que notre positionnement en Suisse et au cœur de la Genève internationale facilite grandement.

Le sujet qui vous préoccupe aujourd'hui est passionnant et nous y avons d'ailleurs beaucoup travaillé voilà quelques mois.

Je tiens à remercier à nouveau l'OIF, notamment en la personne de l'ambassadeur Ridha Bouabid et M. Hugo Sada, pour cette initiative dont le Secrétaire général, M. Abdou Diouf, a eu connaissance et dont il a tenu dans un courrier reçu hier à nous remercier. Nous aurons, je crois, l'honneur de le recevoir dans un avenir peut-être proche, signe, j'ose croire de la reconnaissance qu'il place dans la valeur des travaux que nous conduisons. Je vous souhaite aujourd'hui plein succès dans vos travaux.

FRED TANNER

Liste des participants

ÉMINENTES PERSONNALITÉS

S.E.M. Claude ALTERMATT

Ambassadeur, chef de la division Afrique subsaharienne et Francophonie, Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Suisse

S.E.M. Jean-Daniel BIELER

Ambassadeur, envoyé spécial pour le programme de politique de paix en Afrique de l'Ouest et centrale, Suisse

Mme Laurence BOISSON DE CHAZOURNES

Professeur de droit international public à l'Université de Genève, Suisse

S.E.M. Pierre BUYOYA

Ancien président de la république du Burundi, haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, envoyé spécial du Secrétaire général de l'OIF pour la Centrafrique

M. Vincent CONUS

Responsable du programme de politique de paix pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

M. Saïd DJINNI

Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)

S.E.M. Cheikh Tidiane GADIO

Ancien ministre des Affaires étrangères du Sénégal

M. Arnaud HUANNOU

Unité de soutien à la médiation, Département des affaires politiques (DPA), Organisation des Nations unies

M. Joseph MAÏLA

Ancien recteur de l'Université catholique de Paris, directeur de la prospective au ministère des Affaires étrangères et européennes, France

M. Nicolas MICHEL

Professeur de droit international public à l'Université de Genève, Suisse

S.E.M. Ahmedou OULD-ABDALLAH

Ancien ministre des Affaires étrangères de Mauritanie, ancien représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest

S.E.M. El Hacem OULD LEBATT

Ancien ministre des Affaires étrangères de Mauritanie, envoyé spécial du Secrétaire général de l'OIF pour le Tchad

M. Xavier PHILIPPE

Professeur de droit public à l'Université Paul-Cézanne Aix-Marseille III, directeur de l'Institut Louis Favoreu – GERJC

S.E.M. Jean PING

Ancien ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie du Gabon, ancien président de la Commission de l'Union africaine, ancien président de la 59^e session de l'Assemblée générale des Nations unies

M. Francesco QUATTRINI

Chef de la section politique de paix II (Afrique subsaharienne et Amérique latine), DFAE, Suisse

M. Koen VERVAEKE

Directeur pour la Corne de l'Afrique orientale et australe, l'océan Indien, coordinateur principal de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Union européenne

**CENTRE DE POLITIQUE
DE SÉCURITÉ (GENÈVE, SUISSE)**

S.E.M. Fred TANNER

Ambassadeur, directeur du GCSP

M. Alain GUIDETTI

Conseiller diplomatique, programme de développement régional, ancien ambassadeur

Brigadier général (Retd) Philippe MEYER

Conseiller principal, programme de développement régional, conseiller spécial du directeur

Dr Mohammad-Mahmoud OULD MOHAMEDOU

Directeur du programme de développement régional, professeur invité à l'Institut des hautes études internationales et du développement

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE (OIF, FRANCE)**

M. Hugo SADA

Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

S.E.M. Ridha BOUABID

Ambassadeur, représentant permanent auprès des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève

M. Georges NAKSEU NGUEFANG

Sous-directeur de la prévention, gestion des crises et consolidation de la paix, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

M. Andrianaivo Ravelona RAJAONA

Consultant auprès de la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

Mme Linda BENRAÏS

Docteur en droit public comparé, médiateur, formateur, consultant chargé de la coordination de la Retraite sur la médiation internationale et du rapport général, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

M. Boubakar ABDOURHAMANE

Spécialiste de programme, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

Mme Cléa KAHN-SRIBER

Spécialiste de programme, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

Mme Awa CAMARA

Assistante de gestion, Délégation à la paix à la démocratie et aux droits de l'Homme

Nathalie ODOUNLAMI-BEUGGER

Représentation de l'OIF à Genève

Olga NZOUTSI-DIOSSE JIMENEZ

Représentation de l'OIF à Genève

Chloé MONFORT

Représentation de l'OIF à Genève

Bakary BAMBA junior

Représentation de l'OIF à Genève

Alexandre LAROCHE-MALTAIS

Représentation de l'OIF à Genève

Victor BRESCH

Représentation de l'OIF à Genève

Éléments de bibliographie, références et documentation

Prévention des crises et promotion de la paix, vol. 1 : *Médiation et facilitation dans l'espace francophone*, vol. 2 : *Démocratie et élections dans l'espace francophone*, OIF, Bruylant, 2010.

Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et libertés dans l'espace francophone. Bamako dix ans après (2000-2010), Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP), OIF.

Première Retraite de la médiation en Francophonie (15-17 février 2007). Synthèse, recommandations et conclusions, février 2007. www.francophonie.org.

Francophonie : agir pour prévenir, rapport du panel d'experts de haut niveau sur la problématique du passage de l'alerte précoce à la réaction rapide, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP), OIF. www.francophonie.org.

Directive des Nations unies pour une médiation efficace, septembre 2012.
www.un.org/wcm/webday/site/undpa/shared.

Developing an OSCE Mediation-Support Capacity, First Steps, Alice Ackermann/John Crosby/Joop de Haan/Erik Falkehed. *International Peace Mediation: a new crossroads for the European Union*, Antje Herrberg, ISIS Europe, June 2012.

Operationalizing Mediation Support, Lessons from Mediation Experiences in the OSCE Area, A Report on a Consultation between the United Nations and the Organization for Security and Co-operation in Europe, Mont-Pèlerin, Switzerland, Geneva Centre for Security Policy GCSP, May 2007.

Résolution 1325 de l'Assemblée générale des Nations unies en date du 31 octobre 2000 sur l'importance de la participation des femmes dans les processus de paix.

Résolution 65/283 de l'Assemblée générale des Nations unies en date du 21 juin 2011 sur le rôle de la médiation dans le règlement des conflits dans le cadre des processus de paix et la prévention des conflits.

Peace Security, the European Union in Action, February 2011.

Recommandations du PNUD sur le renforcement des questions de genre en matière de médiation et processus de paix, décembre 2011.

Gender and Peace Mediation, Cordula Riemann, Swiss Peace, August 2008.

Linda BENRAÏS, *Médiation et droits humains*, IFOMENE, octobre 2010.

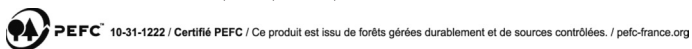
Jacques FAGET, *Médiations : les ateliers silencieux de la démocratie*, Éditions Trajets, 2010.

Produit par la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme
Directeur : Christophe GUILHOU
Sous-directeur : Georges NAKSEU NGUEFANG

Avec l'appui de la Direction de la communication et du partenariat
Chargée des publications : Nathalie ROSTINI

Conception graphique, maquette et révision : Réjane CROUZET

Ce document participe à la protection de l'environnement.



© Organisation internationale de la Francophonie, Paris, mars 2014
Tous droits réservés

ISBN 978-92-9028-381-2

Imprimé en France par STIPA

En novembre 2012, la Francophonie a organisé à Genève la deuxième Retraite sur la médiation internationale.

Au nombre des questions traitées figuraient l'adaptation de la médiation internationale face à la complexification des crises, ainsi que la recherche d'une plus grande cohérence et efficacité entre les acteurs dans ce domaine.

Cet ouvrage rend compte des constats relevés mais aussi des recommandations et solutions pratiques formulées par les médiateurs et experts de haut niveau présents à cette retraite, en vue de contribuer à conforter la médiation internationale au service de la prévention, de la gestion et de la résolution des crises.